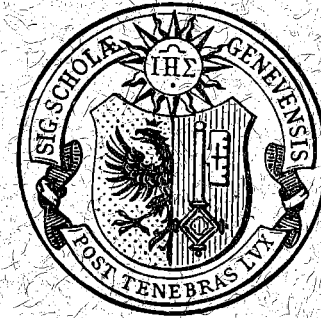


UNIVERSITÉ DE GENÈVE
SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



PROGRAMME DES COURS

DU

SEMESTRE D'ÉTÉ 1917

Ouverture : 8 Avril 1917 — Clôture : 15 Juillet 1917

Les cours commenceront le 10 Avril 1917



GENÈVE

IMPRIMERIE J. STUDER, ROND-POINT DE PLAINPALAIS, 3

1917

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Faculté des Sciences	3
Faculté des Lettres	20
Faculté des Sciences Economiques et Sociales	34
Institut des Hautes Etudes commerciales	49
Faculté de Droit	54
Faculté de Théologie	62
Faculté de Médecine	68
<hr/>	
Prix universitaires	82
Renseignements généraux	93
Adresses de MM. les Professeurs et Privat- Docents	104

Les **Bureaux du Secrétaire et du Caissier-Comptable** se trouvent dans le bâtiment de l'Université, aux Bastions.

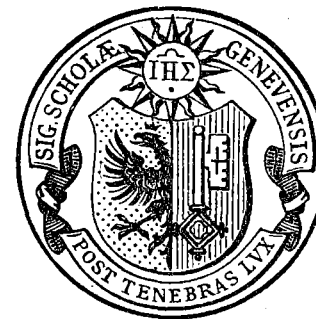
Le **Secrétariat** est ouvert tous les jours, sauf le jeudi, de 9 à 11 heures du matin, et le lundi, le mercredi et le vendredi de 2 1/2 h. à 4 heures.

Le **Bureau du Caissier-Comptable**, est ouvert de 9 à 11 heures et de 2 à 4 heures; le jeudi, de 9 à 11 heures seulement.

N.-B. — Les finances d'immatriculation et d'inscription aux cours seront perçues aux jours fixés pour chaque Faculté séparément, selon un avis qui sera affiché au Bureau du Caissier-Comptable.

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



PROGRAMME DES COURS

DU

SEMESTRE D'ÉTÉ 1917

Ouverture : 8 Avril 1917 — Clôture : 15 Juillet 1917

Les cours commenceront le 10 Avril 1917



GENÈVE

IMPRIMERIE J. STUDER, ROND-POINT DE PLAINPALAIS, 3

1917

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SEMESTRE D'ÉTÉ 1917

Les cours commenceront le 10 avril 1917, et la clôture du semestre aura lieu le 15 juillet 1917.

Les douze derniers jours du semestre sont consacrés aux examens de grades et aux examens de fin d'année.

Le Bureau du Sénat, pour l'année 1916-1917, est composé de :

MM. Francis DE CRUE, *Recteur* ;
Raoul GAUTIER, *Vice-Recteur* ;
Georges FULLIQUET, *Secrétaire* ;

et de

MM. Henri FEHR, Doyen de la Faculté des Sciences ;
Charles WERNER, Doyen de la Faculté des Lettres ;
Edgard MILHAUD, Doyen de la Faculté des Sciences
économiques et sociales ;
Paul MORIAUD, Doyen de la Faculté de Droit ;
Eugène CHOISY, Doyen de la Faculté de Théologie ;
Hector CRISTIANI, Doyen de la Faculté de Médecine.

FACULTÉ DES SCIENCES

M. le professeur Henri FEHR, Doyen.

M. Charles Cailler, prof. ord.	Salle
<i>Calcul différentiel et intégral</i>	3 h.
Lundi, mercredi et vendredi, à 7 heures.	20.
<i>Exercices de calcul différentiel et intégral.</i>	2 h.
Lundi, de 2 à 4 heures.	20.
<i>Mécanique rationnelle.</i>	3 h.
Mardi, jeudi et samedi, à 7 heures.	20.
<i>Exercices de mécanique rationnelle.</i>	2 h.
Mardi, de 2 à 4 heures.	20.
<i>Compléments de calcul infinitésimal.</i>	1 h.
Mercredi, à 5 heures.	44.
<i>Conférences d'analyse supérieure (fonctions elliptiques).</i>	2 h.
Lundi, de 5 à 7 heures.	20.
M. Henri Fehr, prof. ord.	
<i>Éléments de mathématiques supérieures.</i>	3 h.
Lundi, à 8 heures ; mardi, de 5 à 7 heures.	20.
<i>Conférences d'algèbre et de géométrie (complément du cours ci-dessus).</i>	1 h.
Vendredi, à 9 heures.	20.

	Salle
<i>Exercices pratiques sur les éléments de mathématiques supérieures.</i>	2 h.
Mercredi, de 5 à 7 heures.	20.
<i>Géométrie descriptive.</i>	2 h.
Lundi, de 9 à 11 heures.	20.
<i>Séminaire d'algèbre et de géométrie supérieure.</i>	1 h.
Vendredi, à 10 heures.	20.
M. Raoul Gautier, prof. ord.	
<i>Astronomie théorique avec exercices pratiques.</i>	3 h.
Mardi, à 9 heures, mercredi, de 9 à 11 heures.	20.
<i>Géographie physique</i> (Suppléant : M. Emile Chaix , privat-docent).	2 h.
Lundi et mardi, à 4 heures.	46.
M. Ch.-Eugène Guye, prof. ord.	
<i>Physique expérimentale.</i>	4 h.
Mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 8 heures.	Aula.
<i>Exercices pratiques</i> (complément du cours).	3 h.
Une après-midi par semaine.	
Mardi ou jeudi, ou vendredi, de 2 à 5 heures.	
<i>Laboratoire intermédiaire.</i> — Une journée.	
<i>Laboratoire intermédiaire.</i> — Cinq demi-journées.	
<i>Laboratoire et conférences d'électricité appliquée.</i>	
Une demi-journée.	
<i>Laboratoire de recherches.</i> — Tous les jours.	
[S'adresser au professeur.]	
M. Amé Pictet, prof. ord.	
<i>Chimie organique.</i>	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 11 h.	
Ecole de Chimie. Grand Amphithéâtre.	
<i>Travaux de préparations et de recherches</i> (chimie organique et chimie inorganique).	Ecole de Chimie.
Tous les jours. [S'adresser au professeur.]	Lab. de Chimie organ.

	Salle
M. Philippe-A. Guye, prof. ord.	
<i>Chimie technique.</i>	2 h.
Jeudi et vendredi à 11 heures.	Ec. de Chimie. A.C.S. ¹ .
<i>Chimie théorique.</i>	1 h.
Samedi, à 11 heures.	Ec. de Chimie. A.C.S.
<i>Laboratoire de chimie technique.</i>	
I. Préparations de chimie (inorganiques et organiques).	
II. Travaux avancés de chimie et d'électrochimie techniques.	
III. Travaux de recherches.	
Tous les jours. [S'adresser au professeur.]	
<i>Laboratoire de chimie théorique.</i>	
I. Exercices pratiques de chimie physique (1 ^{re} partie).	
Une demi-journée par semaine.	
II. Travaux de recherches.	
Tous les jours. [S'adresser au professeur.]	
M. Louis Chavanne, prof. ord.	
<i>Chimie pharmaceutique et pharmacie.</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 10 heures.	Ec. de Chim. A.C.S.
<i>Urologie.</i>	1 h.
Mercredi, à 3 heures.	Ec. de Chim. A.C.S.
<i>Chimie alimentaire.</i>	2 h.
Vendredi et samedi, à 10 heures.	Ec. de Chim. A.C.S.
M. Louis Duparc, prof. ord.	
<i>Minéralogie.</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 11 heures.	Ecole de Chimie. P.A. ² .
<i>Description des minéraux.</i>	1 h.
Lundi, à 5 heures	Ecole de Chimie. P.A.
<i>Pétrographie.</i>	1 h.
Mardi à 5 heures.	Ecole de Chimie. P. A.

¹ Amphithéâtre de Chimie spéciale.

² Petit Amphithéâtre.

	Salle
<i>Chimie analytique</i> (analyse technique). Mercredi 5 heures.	1 h. Ecole de Chimie P. A.
<i>Gîtes minéraux.</i> Mercredi, à 6 heures.	1 h. Ecole de Chimie. P.A ¹ .
<i>Toxicologie.</i> Jeudi, à 11 heures.	1 h. Ecole de Chimie, P.A.
<i>Laboratoire de chimie analytique.</i> Tous les jours.	
<i>Travaux pratiques de minéralogie.</i> Samedi, de 2 à 4 heures.	3 h. Ec. Chimie. Labor. Minér.
<i>Demi-laboratoire pour élèves avancés.</i> Deux après-midi par semaine.	
<i>Laboratoire de prospection.</i> Mercredi, de 2 à 5 heures.	3 h. Ec. Chimie. Labor. Minér.
<i>Laboratoire de minéralogie.</i> Tous les jours.	

M. X.

<i>Analyse des minerais au moyen des méthodes par la- voie sèche, avec applications pratiques.</i>	2 h. Ec. de Chimie. P.A.
<i>Chimie agricole.</i>	1 h. Ec. de Chimie. P.A.

M. Emile Yung, prof. ord.

<i>Zoologie et anatomie comparée des vertébrés.</i> Tous les jours à 10 heures, sauf le jeudi.	5 h. 30.
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de microscopie et d'anatomie comparée.</i> Tous les jours, sauf le jeudi.	Institut. de Zoologie.
<i>Exercices pratiques de zoologie et d'anatomie comparée</i> (complément du cours).	4 h.
Une demi-journée, lundi ou samedi.	Inst. de Zool.
<i>Exercices de planktologie (Zooplankton) avec pêches</i> sur le lac et détermination au laboratoire. Deux jours par semaine.	

¹ Petit Amphithéâtre.

	Salle
M. Emile André, prof. extr. <i>L'origine des espèces. Darwinisme et Lamarckisme.</i>	1 h. 30.
Mercredi, à 5 heures.	
<i>Le parasitisme animal.</i> (Arthropodes parasites de l'homme). Vendredi, à 6 heures.	1 h. 30.

M. Robert Chodat, prof. ord.

<i>Botanique.</i> — Morphologie, biologie et systématique des Archidiophytes. Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 9 h.	5 h. Aula.
<i>Botanique pharmaceutique et systématique des familles exotiques.</i> Mardi, de 10 heures à midi.	2 h. Institut de Botanique.
<i>Exercices pratiques de botanique.</i> (Complément du cours). Mercredi ou samedi, de 2 à 5 heures.	3 h. Institut de Botanique.
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de botanique.</i> Tous les jours, sauf le jeudi.	Institut de Botanique.
<i>Travaux pratiques de bactériologie dans le domaine des fermentations.</i> Tous les jours, sauf le jeudi.	Institut de Botanique.
<i>Excursions botaniques dans le bassin du Rhône.</i> Le jeudi.	

M. Alfred Lendner, prof. extr.

<i>Pharmacognosie.</i> Mardi, mercredi et samedi, à 7 heures.	3 h. Institut. de Botanique.
<i>Détermination des plantes.</i> Vendredi, à 5 heures.	1 h. Institut de Botanique.

M. Charles Sarasin, prof. ord.

<i>Paléontologie des invertébrés.</i> Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 8 heures.	4 h. 30.
<i>Répertoire de géologie.</i> Samedi, à 8 heures.	1 h. Labor. de Géologie.
<i>Travaux pratiques de géologie.</i> (Laboratoire partiel). Deux matinées par semaine, depuis 8 heures.	Lab. de Géol.

Laboratoire complet de géologie.
Tous les matins. Lab. de Géol.

Excursions géologiques.
(Jours et heures à fixer ultérieurement).

M. Théodore Flournoy, prof. ord.

Histoire et philosophie des sciences. Chapitres choisis
(d'après le programme de la licence ès sciences morales). 2 h. 30.

Vendredi et samedi, à 5 heures.

Conférence. — Discussions. (Suite du cours d'hiver, sur le livre de Boutroux : *De l'idée de loi naturelle*, Paris 1913). 1 h. 45.
Mardi, à 9 heures.

M. Edouard Claparède, prof. ord.

Psychologie expérimentale. — La fatigue intellectuelle. 1 h. 30.
Mardi, à 11 heures.

Psychologie spéciale. — L'hérédité psychologique et l'eugénique. 1 h. 30.
Mercredi, à 11 h.

Exercices et conférences pratiques de psychologie. 2 h.
Vendredi, de 9 à 11 heures. Lab. de Psychologie.

Recherches spéciales
Tous les jours. Lab. de Psychologie.

M. Eugène Pittard, prof. extr.

Anthropologie générale.
Morphologie comparative selon les sexes et selon les races. 1 h. 46.
Mercredi, à 5 heures.

Palethnologie et anthropologie préhistorique. — Origine et développement des civilisations primitives depuis l'âge de la pierre taillée jusqu'à l'époque du fer. — Origines des populations européennes. 2 h. 46.

Lundi et mardi, à 6 heures.

Conférence. 1 h. 55.
Mercredi, à 6 heures.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Alphonse Bernoud, Dr ès sc.
Problèmes de physique (Chaleur). 1 h. 44.
Lundi, à 4 heures.

M. Emile Briner, Dr ès sc.
Chapitres choisis de chimie technique. 1 h. 44.
Mercredi, à 5 heures. Ecole de Chimie A.C.S.¹

M. Jean Carl, Dr phil.
Bionomie des animaux. 1 h. 30.
Mardi, à 6 heures.

M. Alfonso Gandolfi-Hornyold, Dr ès sc.
Les grandes pêches et les industries de la pêche. 1 h. 47.
Vendredi, à 6 heures.

M. B.-P.-Georges Hochreutiner, Dr ès sc.
Les théories de l'évolution et de la biologie générale. 1 h. 44.
Mercredi, à 6 heures.

Lectures et analyses de biologie générale. 1 h. 44.
Samedi, à 5 heures.

M. Adolphe Kaufmann, Dr d'Université.
Chapitres choisis de chimie organique, II. 2 h. 44.
Mardi et vendredi, à 2 heures. Ecole de Chimie. G.A.²

M. Enrique Moles, Dr ès sc.
Chimie physique (chapitres choisis). 1 h. 44.
Jeudi, à 5 heures. Ecole de Chimie. P.A.³

M. Arnold Pictet, Dr ès sc.
Chapitres choisis de biologie des insectes. 1 h. 30.
Vendredi, à 4 heures.

Anatomie comparée des arthropodes. 1 h. 30.
Lundi, à 5 heures.

M. Siegmund Reich, Dr phil.
Stéréochimie. 2 h. 44.
(Jours et heures à fixer ultérieurement.) Ec. de Chimie G.A.

¹ Amphithéâtre de Chimie spéciale.

² Grand Amphithéâtre.

³ Petit amphithéâtre.

M. Louis Reutter, Dr phil.		
<i>Chimie végétale.</i>		
(Préparation des alcaloïdes, glucosides, essences, à l'aide des végétaux. Réactions spécifiques et préparation synthétique de ces dérivés.	2 h.	
Mardi et vendredi, à 9 heures.		Ecole de Chimie. P.A.
<i>Méthode analytique des drogues végétales.</i>	1 h.	
Lundi, à 9 heures.		Ecole de Chimie. P.A.
<i>Analyse des résines.</i>	1 h.	
Jeudi, à 9 heures.		Ecole de Chimie. P.A.
<i>Chimie médico-pharmaceutique (partie inorganique).</i>	2 h.	
(Préparation, réactions, caractères physiques, action physiologique des principaux médicaments usités pour la thérapeutique, avec commentaires des réactions de la Ph. H. IV).		
Mercredi et samedi, à 9 heures.		Ecole de Chimie. P.A.
M. Arthur Schidloff, Dr ès sc.		
<i>Mécanique statistique.</i>	1 h.	
Samedi, à 2 heures.	44.	
M. Witold Stefanski, Dr ès sc.		
<i>Physiologie comparée des invertébrés. (Excrétion).</i>	1 h.	
Lundi, à 6 heures.	30.	
M. Aron Tcherniavsky, Dr ès sc.		
<i>Théories générales de l'optique (suite).</i>	1 h.	
Mercredi, à 6 heures.	17.	
M. Georges Tiercy, Dr ès sc.		
<i>Sur les différents modes de perspective.</i>	1 h.	
Samedi, à 11 heures.	20.	
M. Paul Wenger, Dr ès sc.		
<i>Principes scientifiques de la chimie appliqués à la chimie analytique.</i>	2 h.	
Mardi et vendredi, à 4 h. 1/2.		Ecole de Chimie. P.A.

Etablissements publics

ouverts à MM. les étudiants et auditeurs de la Faculté des Sciences :

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Raoul Gautier.

Le *Musée d'Histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. Maurice Bedot, Dr ès sciences.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire municipal de botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. John Briquet, Dr ès sciences.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Sciences :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les élèves qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des bibliothèques spéciales de ces laboratoires.

Organisation des Etudes.

La Faculté des Sciences prépare aux examens des grades de licenciés ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimiques, ès sciences physiques et naturelles, ès sciences biologiques et de Docteur ès sciences mathématiques, ès sciences physiques, ès sciences naturelles et ès sciences psychologiques; elle prépare aux examens du Diplôme d'ingénieur-chimiste, du Diplôme de pharmacien et du Certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences dans les établissements secondaires supérieurs; elle donne enfin l'enseignement scientifique, théorique et pratique préparatoire aux études médicales.

Les étudiants de la Faculté des Sciences trouveront dans le Règlement de l'Université et les programmes détaillés des examens de

¹ Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

grades et de diplômes des indications générales leur permettant de faire le choix et la répartition des enseignements qui leur sont profitables. Le Doyen et les Professeurs de la Faculté sont d'ailleurs en tout temps à leur disposition pour les conseils dont ils auraient besoin à ce sujet.

En ce qui concerne les études spéciales de Chimie technique, de Pharmacie et la préparation au Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences, consulter les plans d'études ci-après ; et pour l'étude des sciences en vue des carrières médicales, les plans d'études de la Faculté de Médecine.

Licence ès sciences.

a) *Licence ès sciences mathématiques.* — L'examen comprend les branches suivantes :

1. L'Algèbre et la Géométrie ; — 2. Le Calcul différentiel et intégral ; — 3. L'Analyse supérieure ; — 4. La Mécanique rationnelle ; — 5. L'Astronomie ; — 6. La Géographie physique et la Météorologie ; — 7. La Physique ; — 8. La Chimie inorganique ou la Chimie organique, ou la Chimie théorique ; — 9. La Minéralogie (Cristallographie).

b) *Licence ès sciences physiques et chimiques.* — L'examen comprend les branches suivantes :

1. La Physique générale et la Chaleur ; — 2. L'Électricité et l'Optique ; — 3. La Chimie inorganique et organique ; — 4. La Chimie théorique ; — 5. La Minéralogie ; — 6. Les Éléments de mathématiques supérieures (programme spécial) ; — 7. Le Calcul différentiel et intégral (programme spécial) ; — 8 et 9. Deux des branches suivantes au choix du candidat¹ : la Mécanique rationnelle, l'Astronomie, la Géographie physique et la Météorologie, la Géologie, la Botanique générale, la Zoologie et l'Anatomie comparée.

c) *Licence ès sciences physiques et naturelles.* — L'examen comprend les branches suivantes :

1. La Physique ; — 2. La Chimie inorganique et organique ; — 3. La Chimie théorique ; — 4. La Minéralogie ; — 5. La

¹ Pour le choix des branches, voir les conseils que donne le *Programme détaillé de la licence ès sciences.*

Géologie et la Paléontologie ; — 6. La Botanique générale ; — 7. La Botanique systématique ; — 8. La Zoologie ; — 9. L'Anatomie comparée.

d) *Licence ès sciences biologiques.* — L'examen comprend les branches suivantes :

1. La Botanique ; — 2. La Zoologie et l'Anatomie comparée ; — 3. La Psychologie expérimentale ; — 4. La Physiologie humaine ; — 5. La Physique ; — 6. La Chimie inorganique et organique. — 7. L'une des branches suivantes au choix du candidat : L'Embryologie ; les Éléments de mathématiques supérieures, le Calcul différentiel et intégral, la Chimie théorique.

(Voir le *Programme détaillé de la licence.*)

Plan d'Études pour le Diplôme d'Ingénieur-Chimiste.

(Consulter le Règlement du 20 septembre 1912 et le Plan d'Études du 23 avril 1913.)

A. Cours.

1^{re} année : Chimie inorganique et organique (2 semestres). — Physique (2 semestres). — Les quatre sciences prévues au programme de l'examen I¹.

2^{me} année : Minéralogie (2 semestres). — Chimie théorique (2 semestres). — Chimie analytique (1 semestre). — Chimie technique (1 semestre). — Cours spéciaux.

3^{me} année : Chimie théorique (1 semestre). — Chimie tech-

¹ Cet examen comprend les épreuves orales sur l'un des programmes suivants :

Programme A. — 1. Éléments de mathématiques supérieures (2 semestres). — 2. Calcul différentiel et intégral (2 semestres). — 3. Mécanique rationnelle (2 semestres).

Programme B. — 1. Botanique. — 2. Géologie. — 3. Zoologie. (Semestre d'hiver seulement pour chaque épreuve).

Les candidats choisissant le programme A doivent avoir suivi un cours sur l'une des branches du programme B et inversement pour ceux ayant choisi le programme B. Les candidats peuvent enfin remplacer une branche de l'examen du programme de leur choix par une branche de l'autre programme et réaliser ainsi un programme mixte.

nique (1 semestre). — Chimie analytique (1 semestre). — Cours spéciaux.

7^{me} semestre. — Cours spéciaux.

B. — Exercices pratiques.

1^{re} année. — Physique (2 semestres). — Les trois sciences prévues au programme de l'examen I (chacune 1 semestre, hiver ou été). — Problèmes numériques de chimie et de physique (semestre d'hiver, 1 heure par semaine).

Au semestre d'été : Excursions géologiques ou botaniques pour les candidats qui suivent le programme B.

2^{me} année. — Minéralogie (2 semestres). — Chimie théorique (2 semestres). — Branche 4 de l'examen IV (semestre d'été).
Au semestre d'été : Excursions techniques.

3^{me} année. — Branche 4 de l'examen IV (semestre d'hiver).
Plans et dessins (facultatif 1 à 2 semestres).

Au semestre d'été : Excursions techniques ; excursions en vue de la prospection et de l'art des mines pour les candidats à la prospection (branche 4, examen IV).

C. Laboratoires de Chimie.

1^{re} année. — Chimie analytique.

2^{me} année. — Chimie analytique.

3^{me} année. — Chimie technique.

7^{me} semestre. — Chimie analytique et chimie technique.

Pour les dispositions relatives aux examens et pour tous autres renseignements consulter le Règlement du Diplôme d'Ingénieur-Chimiste (1912) et les plans d'études détaillés publiés par la Faculté.

Plan d'Études pour le Doctorat ès Sciences physiques avec la Chimie comme Branche principale¹.

A. Cours.

1^{re} année : Chimie inorganique et organique. — Physique. — Chimie théorique (I). — Autres sciences prévues aux programmes de l'une ou l'autre des licences.

2^{me} année : Minéralogie. — Chimie théorique (II). — Chimie analytique. — Chimie organique, 2^{me} partie. — Cours spéciaux².

3^{me} et 4^{me} années : Cours spéciaux².

B. Exercices pratiques et Laboratoires.

Le Doctorat ès Sciences comportant une culture scientifique générale, il est recommandé aux candidats de suivre, dès leur première année d'études, les semestres d'exercices pratiques exigés pour la Licence ès Sciences.

Il leur est en outre rappelé que pour être admis aux examens du Doctorat, ils doivent justifier d'une préparation suffisante dans les diverses branches comprises dans le programme de ces examens. Cette préparation doit comporter des connaissances pratiques sur les diverses branches de l'examen.

En ce qui concerne la chimie (branche principale) sur l'ensemble des semestres consacrés aux travaux journaliers de laboratoire, un semestre au moins doit être affecté à chacune des disciplines suivantes : 1^o Chimie inorganique et organique ; 2^o Chimie analytique ; 3^o Chimie théorique.

Pour chacune des deux autres branches (soit la Physique et la Minéralogie) les travaux pratiques de laboratoire peuvent être limités à deux semestres d'exercices pratiques hebdomadaires ou à un semestre entier de laboratoire.

Le Doyen de la Faculté des Sciences et les Directeurs de

¹ Les candidats qui préparent l'une des Licences ès Sciences ont avantage à se conformer aux indications données dans le Plan d'études pour le Doctorat ès Sciences.

² Par « Cours spéciaux » on entend des cours (réguliers ou libres) sur des matières en rapport avec la spécialisation ultérieure du candidat, ou cours choisis parmi les autres disciplines : Sciences mathématiques ou sciences naturelles.

laboratoires, qu'il convient de consulter au début des études, sont d'ailleurs à la disposition des étudiants pour tous renseignements complémentaires.

Plan d'Études pour le Diplôme de Pharmacien.

Les Etudes pour le Diplôme de Pharmacien comptent une durée de cinq semestres. — La Faculté des Sciences recommande aux étudiants qui veulent postuler le Diplôme universitaire d'employer un sixième semestre à se perfectionner dans l'une ou l'autre des disciplines du programme de la Faculté.

1^{er} Semestre (hiver) : Chimie inorganique. Physique. Botanique. — *Laboratoires :* Chimie analytique. Botanique.

2^{me} Semestre (été) : Chimie organique. Botanique. Physique. — *Laboratoires :* Chimie analytique. Botanique. Exercices pratiques de physique.

3^{me} Semestre (hiver) : Chimie analytique. Hygiène. — *Laboratoires :* Chimie analytique. Exercices de physique. (Examen de sciences naturelles pour Pharmaciens.)

4^{me} Semestre (été) : Pharmacognosie. Chimie pharmaceutique. Pharmacie. Botanique pharmaceutique. Toxicologie. *Laboratoires :* Microscopie pharmaceutique. Chimie pharmaceutique. Exercices de Toxicologie. Excursions botaniques.

5^{me} Semestre (hiver) : Pharmacognosie. Chimie pharmaceutique. Fermentations et Bactériologie. — *Laboratoires :* Chimie pharmaceutique. Fermentations et Bactériologie. Microscopie pharmaceutique. (Examen scientifique de pharmacie.)

Plan d'Études pour le Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences dans les établissements secondaires supérieurs.

Le certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences a été créé spécialement en vue des étudiants qui se destinent à l'enseignement scientifique dans les établissements secondaires supérieurs d'instruction : gymnases, lycées, collèges, technicums, etc.

La préparation à cet examen comporte six semestres d'études

supérieures, pour lesquelles il est recommandé de se conformer au plan suivant :

Les quatre premiers semestres seraient consacrés à la préparation et à l'obtention de l'une des Licences ès sciences de l'Université.

Suivant leurs goûts et leurs aptitudes, les candidats ont le choix entre les licences ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimiques, ès sciences physiques et naturelles et ès sciences biologiques. Conformément aux dispositions du règlement, l'examen de licence peut être scindé en plusieurs parties : la première se ferait de préférence au commencement du troisième semestre, soit à la session d'octobre, ce qui permet aux candidats d'utiliser d'une façon complète le temps réservé aux cours, travaux pratiques et laboratoires, et de profiter des vacances pour le travail de préparation et de révision qui précède l'examen.

Les candidats devront concentrer le plus possible sur la première année les répertoires pratiques hebdomadaires des cours qu'ils suivent et qui figurent au programme de la licence. De cette façon ils disposeront, dès le troisième semestre, d'un temps suffisant pour fréquenter parallèlement les laboratoires, conférences et séminaires concernant les deux sciences choisies par eux pour l'examen du diplôme. Le temps consacré à ces laboratoires, conférences et séminaires, aux termes du règlement, est de quatre semestres au minimum (soit de deux semestres pour chacune des sciences choisies).

Le cinquième et le sixième semestre sont plus spécialement consacrés à la préparation de l'examen du Certificat d'aptitude.

Il est en outre particulièrement recommandé aux étudiants de langue étrangère de suivre, au moins un semestre, les conférences du Séminaire de français moderne de la Faculté des Lettres. L'emploi correct de la langue française est absolument exigé par le Jury chargé d'apprécier l'examen du Certificat.

Tous autres renseignements complémentaires sur l'organisation des études peuvent être demandés à M. le Doyen de la Faculté des Sciences.

E. C. == Ecole de Chimie.
P. A. == Petit Amphithéâtre. G. A. == Grand Amphithéâtre.
A. C. S. == Amphithéâtre de Chimie spéciale

FACULTÉ DES SCIENCES

B. == Institut de Botanique.
L. G. == Lab. de Géologie. L. M. == Lab. de Minéralog.
L. P. == Laboratoire de Psychologie.

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi
7 à 8	Cailler 20	Cailler 20 Lendner I.B.	Cailler 20 Lendner I.B.	Cailler 20	Cailler 20	Cailler 20 Lendner I.B.
8 à 9	Fehr 20 Sarasin 30	G.-E. Guye 20 Sarasin 30	C.-E. Guye 20 Sarasin 30		C.-E. Guye 20 Sarasin 30	C.-E. Guye 20 Sarasin 30
9 à 10	Fehr 20 Chodat Aula Reutter E.C.	Gautier 20 Chodat Aula Flournoy 45 Reutter E.C.	Gautier 20 Chodat Aula Reutter E.C.	Reutter E.C.	Fehr 20 Chodat Aula Claparède L.P. Reutter E.C.	Chodat 20 Reutter E.C.
10 à 11	Fehr 20 Chavanne E.C.A.C.S. Yung 30	Chavanne 20 Yung 30 Chodat I.B.	Gautier 20 Chavanne E.C.A.C.S. Yung 30		Fehr 20 Chavanne E.C.A.C.S. Yung 30 Claparède L.P.	Chavanne 20 Yung 30
11 à 12	Amé Pictet E.C.G.A. Duparc E.C.P.A.	Amé Pictet E.C.G.A. Chodat I.B. Duparc E.C.P.A. Claparède 30	Amé Pictet E.C.G.A. Duparc E.C.P.A. Claparède 30	Ph. Guye E.C.A.C.S. Duparc E.C.P.A.	Amé Pictet E.C.G.A. Ph. Guye E.C.A.C.S.	Amé Pictet E.C.G.A. Ph. Guye E.C.A.C.S. Tiercy 20

FACULTÉ DES SCIENCES (Suite)

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi
2 à 3	Cailler 20	Cailler 20 Wenger E.C. Kaufmann E.C.	Duparc E.C.L.M.		Wenger E.C. Kaufmann E.C.	Duparc E.C.L.M. Schidloff 34
3 à 4	Cailler 20	Cailler 20	Duparc E.C.L.M. Chavanne E.C.A.C.S.			Duparc E.C.L.M.
4 à 5	Chaix 46 Bernoud 44	Chaix 46			Arnold Pictet 30	
5 à 6	Cailler 20 Duparc E.C.P.A. Arnold Pictet 30	Fehr 20 Duparc E.C.P.A.	Cailler 44 Fehr 20 Duparc E.C.P.A. André 30 Pittard 46 Briner E.C.	Moles E.C.	Lendner I.B. Flournoy 30	Flournoy 30 Hochreutiner 44
6 à 7	Cailler 20 Pittard 46 Stefanski 30	Fehr 20 Pittard 46 Carl 30	Fehr 20 Duparc E.C.P.A. Pittard 55 Hochreutiner 44 Tcherniavsky 17		André 30 Gandolfi 17	

FACULTÉ DES LETTRES

M. le professeur Charles WERNER, Doyen.

	Salle
M. Jules Nicole, prof. ord.	
Suppléants :	
M. Georges Nicole.	
<i>Littérature grecque.</i> — Histoire de la comédie nouvelle.	2 h.
Mercredi, à 10 heures, et samedi, à 3 heures.	46.
M. Victor Martin.	
<i>Explication d'auteurs grecs.</i> — Sophocle : <i>Philoctète</i> .	2 h.
Lundi et mercredi, à 8 heures.	45.
M. Guy de Budé.	
<i>Explication d'auteurs grecs.</i> — Platon : <i>République</i> , Livres I et II.	1 h.
Samedi, à 10 heures.	47.
Pausanias : Livre I.	1 h.
Mardi, à 11 heures.	57.
M. Paul Oltramare, prof. ord.	
<i>Interprétation d'auteurs latins.</i> — Fragments des anciens poètes latins (<i>Poetarum Romanorum veterum Reliquiae</i> , éd. Diehl, Bonn, 1911).	4 h.
Juvénal, <i>Satires</i> .	45.
Mardi et vendredi, à 8 h. : samedi, à 8 h. et à 9 h.	2 h.
<i>Histoire de la littérature latine.</i>	47.
Mercredi, à 5 et à 6 heures.	2 h.
<i>Histoire des religions.</i> — L'Islam.	46.
Lundi et mercredi, à 11 heures.	

	Salle
M. Bernard Bouvier, prof. ord.	
<i>Histoire de la littérature française.</i> — La poésie lyrique dans la première moitié du XIX ^e siècle.	2 h.
Lundi et vendredi, à 5 heures.	45.
<i>Etudes sur les écrivains suisses de langue française.</i> — Madame de Staël. Ses œuvres principales et leur influence.	1 h.
Mercredi, à 5 heures.	45.
<i>Conférences pour la Licence ès lettres.</i>	
Exercices de composition et de style.	2 h.
Mardi, de 5 à 7 heures.	47.
Explication des auteurs de la licence.	1 h.
Vendredi, à 6 heures.	47.
M. Ernest Muret, prof. ord.	
<i>Grammaire historique des langues romanes.</i> — Les voyelles.	2 h.
Lundi et mardi, à 10 heures.	46.
<i>Conférences :</i>	
Explication des poésies de François Villon (<i>Classiques français du moyen âge</i> , n ^o 2).	2 h.
Mercredi, à 9 et à 10 heures.	B. P ¹ .
Explication de la <i>Vita Nova</i> de Dante (éd. Casini; Florence, Sansoni).	1 h.
Mardi, à 9 heures.	B. P ¹ .
Explication du <i>Don Quixote</i> de Cervantes.	1 h.
Jeudi, à 9 heures.	B. P ¹ .
M. Alexis François, prof. extr.	
<i>Histoire de la langue française moderne.</i> — Le XIX ^e siècle.	1 h.
Samedi, à 9 heures.	46.
<i>Conférence.</i> — Les grandes et les petites règles de la grammaire française.	1 h.
Samedi, à 10 heures.	57.
<i>Conférence.</i> — Explication des auteurs de la licence. — Marivaux, <i>Le Paysan parvenu</i> . — Michelet, <i>L'Oiseau</i> .	1 h.
Jeudi, à 8 heures.	57.

¹ Salle de Conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

M. Ernest Tonnelat , prof. ord. Suppléants :		
M. Louis-Frédéric Choisy. <i>Explication d'auteurs anglais.</i> — Shakespeare : <i>King Lear</i> ; Browning : <i>Paracelsus</i> . Mardi et samedi, à 11 heures.	2 h.	47.
M. Manfred Schenker. <i>Explication d'auteurs allemands.</i> — Lessing : <i>Hamburgische Dramaturgie</i> . Lundi, à 11 heures, et mardi, à 8 heures.	2 h.	47.
M. Otto Hassler. <i>Explication d'auteurs allemands.</i> — Gottfried Keller : <i>Der grüne Heinrich</i> . (Jours et heures à fixer ultérieurement.)	2 h.	
M. Charles Bally , prof. ord. <i>Linguistique générale.</i> — La stylistique dans ses rapports avec la parole et le style. Lundi et vendredi, à 3 heures.	2 h.	30.
<i>Stylistique comparée de l'allemand et du français.</i> — Traduction de textes allemands. Lundi, à 2 heures.	1 h.	57.
<i>Sanskrit</i> (cours supérieur). Mardi, à 3 heures, et vendredi, à 10 heures.	2 h.	46.
<i>Phonétique grecque et latine.</i> Mardi, à 4 heures. Vendredi, à 11 heures.	2 h.	45. 46.
M. Charles Werner , prof. ord. <i>Histoire de la philosophie. Cours général.</i> — Les principaux systèmes de la philosophie depuis Leibnitz jusqu'à la fin du XIX ^e siècle. Lundi, mercredi et vendredi, à 4 heures.	3 h.	45.
<i>Cours spécial.</i> — Le problème de la relation entre l'âme et le corps dans la philosophie moderne depuis le XVIII ^e siècle jusqu'à nos jours. Jeudi, à 10 heures.	1 h.	45.

<i>Conférence de philosophie.</i> — La philosophie de Kant : Dissertations et discussions. Samedi, de 2 à 4 heures.	2 h.	47.
M. Théodore Flournoy , prof. ord. <i>Histoire et philosophie des sciences.</i> — Chapitres choisis (d'après le programme de la licence ès sciences morales). Vendredi et samedi, à 5 heures.	2 h.	30.
<i>Conférence.</i> — Discussions (Suite du cours d'hiver, sur le livre de Boutroux : <i>De l'idée de loi naturelle</i> , Paris 1913). Mardi, à 9 heures.	1 h.	45.
M. Albert Malsch , prof. ord. <i>Pédagogie générale.</i> — L'éducation de la volonté. Mardi et mercredi, à 6 heures.	2 h.	45.
<i>Conférence de pédagogie.</i> — Travaux de séminaire, visites de classes. Questions de pédagogie sociale. Mardi, de 9 à 11 heures.	2 h.	57.
M. Francis De Crue , prof. ord. <i>Cours d'histoire moderne.</i> — Le siècle de Louis XIV : L'apogée. Mardi et vendredi, à 3 heures.	2 h.	45.
<i>Conférence d'histoire moderne.</i> — Auteurs du XVI ^e siècle : d'Aubigné, la Satire Ménippée, Sully. Mercredi, à 11 heures.	1 h.	45.
<i>Institutions politiques et sociales.</i> — La monarchie absolue et la représentation nationale. Mercredi, à 9 heures.	1 h.	57.
<i>Histoire du moyen âge.</i> — Les sources historiques, des Croisades à la Renaissance. Vendredi, à 11 heures.	1 h.	45.
<i>Paléographie et diplomatique.</i> — Documents du XIII ^e au XV ^e siècle. Mercredi, à 4 heures.	1 h.	58.

M. Charles Seitz, prof. ord.	
<i>Histoire ancienne.</i> — Histoire de la Grèce au IV ^e siècle avant J. C.	2 h. 46.
Jeudi et vendredi, à 9 heures.	
<i>Conférence d'histoire ancienne.</i> — Sources littéraires et épigraphiques de l'histoire grecque.	1 h. 47.
Mardi, à 10 heures.	
<i>Histoire contemporaine.</i> — Histoire générale de l'Europe de 1815 à 1830.	2 h. 46.
Lundi et mardi, à 9 heures.	
<i>Conférence d'histoire contemporaine.</i> — Etude critique de documents et de mémoires relatifs à l'époque de 1815 à 1830.	1 h. 47.
Lundi, à 10 heures.	
M. Charles Borgeaud, prof. ord.	
<i>Histoire nationale.</i> — Histoire constitutionnelle de la Suisse : Le XIX ^e siècle.	2 h. 49.
Lundi, à 11 heures, et mardi, à 10 heures.	
<i>Conférence.</i> — Travaux de Séminaire.	2 h. 50.
Jeudi, à 4 et à 5 heures.	
M. William E. Rappard, prof. ord.	
<i>Histoire économique.</i> — La doctrine et la politique mercantilistes. La physiocratie et les débuts du libéralisme économique moderne.	2 h. 46.
Vendredi et samedi, à 8 heures.	
<i>Conférence d'histoire économique.</i> — Adam Smith et son œuvre. Lectures, discussions et dissertations.	2 h. 55.
Jeudi, de 8 à 10 heures.	

M. Edouard Naville, prof. extr.	
[Suppléant : M. Georges Nicole, D ^r ès lettres, privat-docent].	
<i>Archéologie classique.</i> — Histoire de l'art grec au IV ^e siècle et à l'époque alexandrine.	2 h. 46.
Mercredi, à 6 heures.	
Vendredi, à 6 heures.	58.
<i>Archéologie orientale.</i> — Antiquités assyriennes et chypriotes.	1 h. 46.
Mardi, à 5 heures.	
M. Edouard Montet, prof. ord.	
<i>Arabe classique.</i>	2 h. 29.
Lundi et mercredi, à 9 heures.	
<i>Arabe vulgaire.</i>	2 h. 29.
Mardi et vendredi, à 9 heures.	
M. Eugène Pittard, prof. extr.	
<i>Anthropologie générale.</i>	
Origine et développement des civilisations primitives depuis l'âge de la pierre taillée jusqu'à l'âge du fer. — Origines des populations européennes.	2 h. 46.
Lundi et mardi, à 6 heures.	

=====
SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

M. Bernard Bouvier, prof. ord.	
<i>Lecture analytique d'auteurs français modernes.</i>	1 h. 57.
Lundi, à 6 heures.	
<i>Exercices de rhétorique et de composition.</i>	1 h. 57.
Mercredi, à 6 heures.	
M. Charles Seitz, prof. ord.	
<i>Les mœurs et les institutions de la France au XVIII^e siècle.</i>	1 h. 57.
Jeudi, à 10 heures.	

M. Charles Bally , prof. ord.	
<i>Linguistique générale.</i>	
<i>Stylistique comparée de l'allemand et du français.</i>	
	[Voir page 22.]
M. Louis Zbinden , privat-docent.	
<i>Méthodologie du français.</i> — 1 ^o Examen des méthodes actuellement en usage pour l'enseignement du français aux étrangers.	1 h.
Mardi, à 4 heures.	57.
2 ^o Conférence d'application. — Leçons de vocabulaire, de lecture, de grammaire, d'élocution et de composition, faites par les membres du Séminaire sous la direction du professeur.	2 h.
Mercredi, à 4 et à 5 heures.	E. Al ¹ .
M. Henri Mercier , lic. ès-lettres, privat-docent.	
<i>Exercices écrits de langue et de style.</i>	1 h.
Mardi, à 3 heures.	57.
<i>Syntaxe du français depuis le XVI^e siècle. Gallicismes.</i>	1 h.
Samedi, à 5 heures.	57.
M. Albert Sechehaye , Dr phil., privat-docent.	
<i>Versification française.</i>	2 h.
Vendredi, à 5 heures, et samedi, à 4 heures.	57.
M. Georges Thudichum , privat-docent.	
<i>Diction et prononciation françaises.</i>	2 h.
I. Phonétique théorique et pratique. Les sons du français ; exercices d'articulation.	
II. Exercices de lecture expressive et de déclamation.	
Lundi et vendredi, à 4 heures.	28

¹ E. Al. = Ecole suisse-allemande, rue Malatrex.

M. Alfred Mercier , lic. ès lettres, privat-docent.	
<i>Exercices de stylistique.</i> — Traduction commentée de textes anglais.	1 h.
Samedi, à 2 heures.	45.
M. Albert Roussy .	
<i>Exercices de stylistique.</i>	
I. Traduction commentée de textes russes.	1 h.
Mardi, à 5 heures.	57.
II. Traduction commentée de textes polonais.	1 h.
Vendredi, à 6 heures.	28.
* * *	
Ceux des membres (<i>réguliers</i> ou <i>libres</i>) du Séminaire qui auront pris l'inscription spéciale de 10 francs par semestre, se réuniront chaque semaine une fois, le soir, en groupe familial de conversation, sous la direction de M. Henri Mercier, privat-docent.	
COURS DE PRIVAT-DOCENTS	
M. Adrien Naville , prof. hon.	
<i>Classification des sciences.</i> — L'histoire (science des faits).	1 h.
Jeudi, à 9 heures.	45.
M. Isaac Benrubi , Dr phil.	
<i>Les problèmes fondamentaux de la philosophie.</i>	1 h.
Lundi, à 3 heures.	45.
<i>Conférence.</i> — Philosophie de Henri Bergson. Discussions.	1 h.
Mercredi, 3 heures.	46.
Explication de l' <i>Emile</i> de J.-J. Rousseau.	1 h.
Samedi, à 11 heures.	45.
M. Louis-Frédéric Choisy , Dr ès lettres.	
<i>Interprétation d'auteurs anglais.</i>	2 h.
Mardi et samedi, à 11 heures.	47
M. Louis-John Courtois , Dr ès lettres.	
<i>Histoire générale de la littérature française de la Renaissance au Romantisme.</i> — II. De Montesquieu à Hugo.	2 h.
Mardi et vendredi, à 6 heures	44.

	Salle
M. Henri Courvoisier , lic. ès lettres.	
<i>Interprétation d'Homère : Odyssée.</i>	1 h.
Lundi, à 5 heures.	44.
<i>Interprétation d'auteurs latins : Horace, Odes.</i>	1 h.
Lundi, à 6 heures.	45.
M. Waldemar Deonna , Dr ès lettres.	
<i>Histoire et science de l'art. — Les idées et les formes. Etude des facteurs matériels et spirituels qui déterminent les phénomènes artistiques. (Avec projections).</i>	1 h.
Lundi, à 5 heures.	46.
M. Jacques Faïtlovitch , Dr ès lettres.	
<i>Langue et littérature éthiopiennes. — Grammaire gheez et exercices de lecture de textes</i>	1 h.
Jeudi, à 3 heures.	47.
<i>Langue abyssine (amharique).</i>	1 h.
Mardi, à 3 heures.	47.
M. Frank Grandjean , lic. ès lettres.	
<i>Les précurseurs français du Bergsonisme : Pascal et Maine de Biran.</i>	1 h.
Vendredi, à 6 heures.	45.
M. Victor Martin , Dr ès lettres.	
<i>Papyrologie grecque. — Exercices de déchiffrement.</i>	2 h.
Samedi, de 10 heures à midi.	B. P ¹
M. Richard Messleny , Dr phil.	
<i>La poésie épique du moyen âge en Allemagne. (Jours et heures à fixer ultérieurement.)</i>	2 h.
M. Robert Mobbs.	
<i>Les comédies de Shakespeare (suite).</i>	1 h.
Mardi, à 5 heures.	45.
<i>Lecture analytique des textes de la licence.</i>	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	47.
<i>Cours d'anglais pratique. (Jour et heure à fixer ultérieurement.)</i>	1 h.

¹ Salle de Conférences à la Bibliothèque publique et universitaire.

	Salle
M. Edmond Privat.	
<i>Anglais moderne. — Conférence de travaux pratiques.</i>	1 h.
Mardi, à 4 heures.	49.
<i>Histoire de la langue anglaise (phonétique) : évolution des voyelles.</i>	1 h.
Mardi, à 3 heures.	49.
M. Burkhard Reber.	
<i>Archéologie préhistorique de la Suisse. (Jour et heure à fixer ultérieurement.)</i>	1 h.
<i>Visites de musées et excursions archéologiques. Une après-midi par semaine.</i>	
M. François-Frédéric Roget.	
<i>Langue et littérature anglaises. — Analyse des textes anglais de la licence. — Lecture de drames shakespeareiens.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 4 heures.	47.
<i>Conférence d'anglais moderne. — Grammaire et style.</i>	2 h.
Vendredi et samedi, à 4 heures.	47.
M. Jules Ronjat , Dr ès lettres.	
<i>Evolutions phonétiques expliquées par la phonologie. (Jour et heure à fixer ultérieurement.)</i>	1 h.
M. Manfred Schenker , Dr phil.	
<i>Conférence pratique d'allemand moderne.</i>	1 h.
Mercredi, à 10 heures.	47.
M. Albert Sechehaye , Dr phil.	
<i>L'enseignement de la langue maternelle. Questions choisies de syntaxe française.</i>	1 h.
Samedi, à 5 heures.	45.
<i>Exercices pratiques de composition littéraire (pour les candidats à la licence). (Jour et heure à fixer ultérieurement.)</i>	1 h.
M. Alexandre de Stourdza , Dr ès lettres.	
<i>L'esthétique et l'histoire de l'art. — L'esthétique spéculative contemporaine. — L'esthétique expérimentale. — L'art social.</i>	2 h.
Mercredi et samedi, à 3 heures.	30.

M. Georges Thudichum.

Diction et prononciation françaises.

2 h.

I. *Phonétique pratique.* — a) Exercices d'articulation et de prononciation sur les voyelles et les consonnes; b) la syllabe; les mots, les liaisons, etc. — Correction des accents étrangers.

II. *Diction.* — Exercices de lecture expressive; déclamation.

Mardi et vendredi, à 5 heures.

28.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Lettres :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les *étudiants* ont le droit d'emprunter des livres à la bibliothèque de la Faculté.

Plan d'Études.

La Faculté des Lettres confère les grades de bachelier ès lettres, de licencié ès lettres, de licencié ès sciences morales, de docteur ès lettres, en philosophie, un Certificat pédagogique complémentaire à la licence ès lettres, un Certificat pédagogique complémentaire à la licence ès sciences morales et un Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne. (Voir les programmes détaillés des examens de licence, le règlement du Séminaire de français moderne et, pour le grade de docteur, le règlement de la Faculté des Lettres).

¹ Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Séminaire de français moderne.

Le Séminaire de français moderne est dirigé par une Commission spéciale. Il a été institué surtout en vue des étrangers qui se destinent à l'enseignement de la langue et de la littérature françaises.

Sont admis, sur leur demande, au nombre des membres *libres* du Séminaire, les étudiants immatriculés dans l'une des Facultés de l'Université (porteurs d'un certificat de maturité, instituteurs et institutrices diplômés, etc.).

Les membres *libres* du Séminaire devront être inscrits à trois conférences au moins.

Pour devenir membre *régulier*, il faut faire la preuve de la connaissance du latin et de la grammaire historique du français, ainsi que de quelques semestres d'études universitaires ou de pratique de l'enseignement.

L'enseignement, fondé sur la collaboration des membres avec les professeurs, comprend les matières suivantes : Littérature française moderne ; Civilisation et institutions des pays de langue française ; Stylistique ; Syntaxe du français depuis le XVI^e siècle ; Phonologie du français ; Diction et prononciation ; Rhétorique et composition ; Méthodes d'enseignement du français.

Les membres *réguliers* du Séminaire qui auront suivi toutes les conférences pendant une année scolaire et qui auront présenté les travaux réglementaires, pourront subir un examen à la fin du semestre d'été. Ceux qui l'auront réussi recevront le *Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne*.

On peut se procurer le règlement et le programme au bureau du Secrétaire de l'Université.

Cours de Vacances.

La Faculté des Lettres a institué depuis l'année 1892, pour la période des vacances, des cours de langue et de littérature françaises, destinés, soit aux maîtres qui enseignent à l'étranger la langue française et qui ne peuvent faire à Genève qu'un séjour de quelques semaines pour s'exercer à la mieux parler, — soit aux étudiants qui passent leurs vacances à Genève. Ils sont faits par des professeurs de l'Université, des privat-docents et des maîtres auxiliaires.

Demander au Secrétariat le programme détaillé.

B. P. = Salle de Conf. de la Biblioth. publ.
E. A. = Ecole suisse-allemande.

FACULTÉ DES LETTRES

S. F. = Séminaire de français moderne.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Martin	45	Oltramare Schenker	45 47	Martin	45	François Rappard	57 55	Oltramare Rappard	45 46	Oltramare Rappard	45 46
9 à 10	Seitz	46	Muret Seitz Flournoy Malsch	B.P. 46 45 57	Muret De Crue	B.P. 57	Muret Seitz Rappard Ad. Naville	B.P. 46 55 45	Seitz	46	Oltramare François	45 46
	Montet	29	Montet	29	Montet	29			Montet	29		
10 à 11	Muret	46	Muret Malsch	46 57	Muret	B.P.	Werner	45	Bally	46	François Martin	57 B.P.
	Seitz	47	Seitz Borgeaud	47 49	Schenker Nicole	47 46	Seitz (S.F.)	57			de Budé	47
11 à 12	Oltramare Borgeaud Schenker	46 49 47	de Budé Choisy	57 47	Oltramare De Crue	46 45	Mobbs	47	Bally De Crue	46 45	Martin Choisy Benrubi	B.P. 47 45

B. P. = Salle de Conf. de la Biblioth. publ.
E. A. = Ecole suisse-allemande.

FACULTÉ DES LETTRES (suite)

S. F. = Séminaire de français moderne.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
2 à 3	Bally	57									Werner	47
3 à 4	Bally	30	Bally De Crue	46 45							A. Mercier (S.F.)	45
	Benrubi	45	H. Mercier (S.F.) Privat Faitlovitch	57 49 47	Benrubi de Stourdza	46 30	Faitlovitch	47	Bally De Crue	30 45	Werner	47
4 à 5	Werner	45	Bally	45	Werner De Crue	45 58	Borgeaud	50	Werner	45	G. Nicole de Stourdza	46 30
	Thudichum (S.F.) Roget	28 47	Zbinden (S.F.) Privat	57 49	Zbinden (S.F.) Roget	E.A. 47			Thudichum (S.F.) Roget	28 47	Secheyaye (S.F.) Roget	57 47
5 à 6	B. Bouvier	45	B. Bouvier	47	B. Bouvier Oltramare	45 47	Borgeaud	50	B. Bouvier Flournoy Secheyaye (S.F.)	45 30 57	Flournoy H. Mercier (S.F.)	30 57
	Courvoisier Deonna Thudichum	28 46 28	Roussy (S.F.) Mobbs Nicole	57 45 46	Zbinden (S.F.)	E.A.			Thudichum	28	Secheyaye	45
6 à 7	B. Bouvier (S.F.) Pittard	57 46	B. Bouvier Pittard Malsch	47 46 45	B. Bouvier (S.F.) Oltramare	57 47			B. Bouvier	47		
	Courvoisier	45	Courtois	44	Malsch Nicole	45 46			Nicole Roussy (S.F.) Courtois Grandjean	58 28 44 45		

FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES

ET SOCIALES

M. le Professeur Edgard MILHAUD, Doyen.

	Salle
M. Louis Wuarin, prof. ord.	
<i>Sociologie.</i> — Les écoles anglo-américaine et germanique.	2 h. 45.
Vendredi et samedi, à 10 heures.	
<i>Conférence.</i>	1 h. 46.
Vendredi, 6 heures.	
<i>Economie sociale.</i> — Les campagnes et les villes. — La ploutocratie. — Le luxe. — Traits nouveaux de la philanthropie moderne.	3 h. 17.
Lundi, mardi et mercredi, à 5 heures.	
<i>Conférence.</i>	1 h. 17.
Lundi, à 6 heures.	
M. Edgard Milhaud, prof. ord.	
<i>Cours général d'économie politique.</i> — Crédit. Revenus. Commerce international. La consommation des richesses. La population. Les crises.	3 h. 30.
Jeudi, vendredi et samedi, à 11 heures.	
<i>Conférence générale.</i>	1 h. 57.
Vendredi, à 6 heures.	

	Salle
<i>Economie politique spéciale.</i> — Conférence.	2 h. 46.
Samedi, de 4 à 6 heures.	
<i>Economie publique.</i> — Les services industriels des Etats et des Communes.	1 h. 46.
Jeudi, à 3 heures.	
<i>Conférence.</i>	1 h. 46.
Jeudi, à 4 heures.	
M. William E. Rappard, prof. ord.	
<i>Histoire économique.</i> — La doctrine et la politique mercantilistes. La physiocratie et les débuts du libéralisme économique.	2 h. 46.
Vendredi et samedi, à 8 heures.	
<i>Conférence d'histoire économique.</i> — Adam Smith et son œuvre. Lectures, discussions et dissertations.	2 h. 55.
Jeudi, de 8 heures à 10 heures.	
<i>Finances publiques.</i> — Impôts indirects. Emprunts d'Etat. Dépenses publiques.	2 h. 49.
Vendredi, à 9 heures.	
<i>Conférence de finances publiques.</i> — Lecture critique du cinquième livre des <i>Principes d'économie politique</i> de John Stuart Mill.	1 h. B. P.
Samedi, à 9 heures.	
M. William Rosier, prof. ord.	
[Suppléant : M. Emile Chaix, privat-docent].	
<i>Géographie politique.</i>	2 h. 46.
Jeudi et samedi, à 6 heures.	
<i>Géographie économique générale.</i>	1 h. 46.
Jeudi, à 2 heures.	
<i>Géographie économique de la Suisse.</i>	1 h. 46.
Vendredi, à 4 heures.	
<i>Conférence de géographie.</i>	1 h. 46.
Vendredi, à 5 heures.	

	Salle
M. Liebmann Hersch , prof. extr.	
<i>Statistique générale.</i> — Eléments de démographie comparée.	2 h.
Lundi, à 11 heures.	45.
Mardi, à 4 heures.	48.
<i>Statistique spéciale.</i> — Statistique de la Suisse (conférences et exercices pratiques).	1 h.
Samedi, à 3 heures.	57.
M. Hans Toendury , prof. ord.	
<i>Banques et Bourses.</i> — Aperçu général, organisation et gestion des affaires.	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 6 heures.	28.
<i>Economie commerciale.</i> — Notions fondamentales ; le capital en économie commerciale, les moyens d'exploitation, les modalités de l'achat-vente.	2 h.
Lundi et mercredi, à 4 heures.	49.
<i>Conférence d'économie commerciale et financière.</i>	2 h.
Mardi, de 7 ¹ / ₂ à 9 heures.	55.
M. Edouard Folliet , prof. ord.	
<i>Banques. Bourses. Opérations et comptabilité.</i> — Cours et conférence.	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 2 heures.	46.
<i>Changes.</i> — Monnaies. Cotes. Arbitrages.	2 h.
Cours et conférence.	46.
Lundi, à 3 heures, mercredi, à 8 heures.	46.
<i>Comptabilité.</i> — Exercices pratiques pour étudiants ayant déjà quelques notions de comptabilité.	1 h.
Mercredi, à 9 heures.	46.
M. Louis Rehous , prof. ord.	
<i>Droit commercial.</i> — L'assurance. Surveillance des entreprises privées. L'assurance en droit privé (incendie, transports, responsabilité, crédit, etc.). L'assurance officielle sur la maladie et les accidents.	2 h.
Mardi et vendredi, à 3 heures.	48.
<i>Conférence de droit commercial.</i>	1 h.
Mercredi, à 3 heures.	50.

	Salle
M. Eugène Pittard , prof. extr.	
<i>Anthropologie générale.</i>	
Morphologie comparative selon les sexes et selon les races. Sélections humaines.	1 h.
Mercredi, à 5 heures.	46.
Palethnologie et anthropologie préhistorique. — Origine et développement des civilisations primitives depuis l'âge de la pierre taillée jusqu'à l'âge du fer. — Origines des populations européennes.	2 h.
Lundi et mardi, à 6 heures.	46.
<i>Conférence.</i>	1 h.
Mercredi, à 6 heures.	55.

COURS EMPRUNTÉS A D'AUTRES FACULTÉS

M. Paul Oltramare , prof. ord.	
<i>Histoire des religions.</i> — L'Islam.	2 h.
Lundi et mercredi, à 11 heures.	46.
M. Eugène Choisy , prof. ord.	
<i>Histoire générale du christianisme.</i> (Période moderne).	1 h.
Mercredi, à 8 heures.	29.
M. Charles Bally , prof. ord.	
<i>Linguistique générale.</i> — La stylistique dans ses rapports avec la parole et le style.	2 h.
Lundi et vendredi, à 3 heures.	30.
M. Charles Werner , prof. ord.	
<i>Histoire de la philosophie. Cours général.</i> — Les principaux systèmes de la philosophie depuis Leibnitz jusqu'à la fin du XIX ^e siècle.	3 h.
Lundi, mercredi et vendredi, à 4 heures.	45.

	Salle
<i>Cours spécial.</i> — Le problème de la relation entre l'âme et le corps dans la philosophie moderne depuis le XVIII ^e siècle jusqu'à nos jours.	1 h.
Jeudi, à 10 heures.	45.
<i>Conférence de philosophie.</i> — La philosophie de Kant : Dissertations et discussions.	1 h.
Samedi, de 2 à 4 heures.	47.
M. Théodore Flournoy, prof. ord.	
<i>Histoire et philosophie des sciences.</i> — Chapitres choisis (d'après le programme de la licence ès sciences morales).	2 h.
Vendredi et samedi, à 5 heures.	30.
<i>Conférence.</i> — Discussions. (Suite du cours d'hiver sur le livre de Boutroux : <i>De l'idée de Loi naturelle</i> , Paris, 1913).	1 h.
Mardi, à 9 heures.	45.
M. Albert Malsch, prof. ord.	
<i>Pédagogie générale.</i> — L'éducation de la volonté	2 h.
Mardi et mercredi, à 6 heures.	45.
<i>Conférence de pédagogie.</i> — Travaux de séminaire, visites d'écoles. Questions de pédagogie sociale.	2 h.
Mardi, de 9 à 11 heures.	57.
M. Francis De Crue, prof. ord.	
<i>Cours d'histoire moderne.</i> — Le siècle de Louis XIV : L'apogée.	2 h.
Mardi et vendredi, à 3 heures.	45.
<i>Conférence d'histoire moderne.</i> — Auteurs du XVI ^e siècle : d'Aubigné, la Satire Ménippée, Sully.	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	45.
<i>Institutions politiques et sociales</i> — La monarchie absolue et la représentation nationale.	1 h.
Mercredi, à 9 heures.	57.

	Salle
<i>Histoire du moyen âge.</i> — Les sources historiques, des Croisades à la Renaissance.	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	45.
<i>Paléographie et diplomatique.</i> — Documents du XIII ^e au XV ^e siècle.	1 h.
Mercredi, à 4 heures.	58.
M. Charles Seitz, prof. ord.	
<i>Histoire ancienne.</i> — Histoire de la Grèce au IV ^e siècle avant J.-C.	2 h.
Jeudi et vendredi, à 9 heures.	46.
<i>Conférence d'histoire ancienne.</i> — Sources littéraires et épigraphiques de l'histoire grecque.	1 h.
Mardi, à 10 heures.	47.
<i>Histoire contemporaine.</i> — Histoire générale de l'Europe de 1815 à 1830.	2 h.
Lundi et mardi, à 9 heures.	46.
<i>Conférence d'histoire contemporaine.</i> — Etude critique de documents et de mémoires relatifs à l'époque de 1815 à 1830.	1 h.
Lundi, à 10 heures.	47.
M. Edouard Naville, prof. extr.	
[Suppléant : M. Georges Nicole, D ^r ès lettres, privat-docent].	
<i>Archéologie classique.</i> — Histoire de l'art grec au IV ^e siècle et à l'époque alexandrine.	2 h.
Mercredi, à 6 heures.	46.
Vendredi, à 6 heures.	58.
<i>Archéologie orientale.</i> — Antiquités assyriennes et chypriotes.	1 h.
Mardi, à 5 heures.	46.
M. Charles Borgeaud, prof. ord.	
<i>Histoire nationale.</i> — Histoire constitutionnelle de la Suisse : le XIX ^e siècle.	2 h.
Lundi, à 11 heures, et mardi, à 10 heures.	49.

	Salle
M. Alfred Martin , prof. ord.	
<i>Code civil suisse.</i> — Droits réels. 5 h.	
Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, à 9 heures.	48.
<i>Droit civil français.</i> — Successions. Donations. Contrat de mariage. Hypothèques. Prescription. 4 h.	
Lundi, à 2 heures; mercredi et jeudi, à 10 heures; samedi, à 9 heures.	48.
M. Paul Moriaud , prof. ord.	
<i>Législation civile comparée.</i> — II. Etude de la méthode comparative sur la base de questions choisies. 3 h.	
Lundi, mardi et mercredi, à 8 heures.	48.
M. Eugène Borel , prof. ord.	
<i>Eléments du droit.</i> — Droit privé. 2 h.	
Mardi et mercredi, à 9 heures.	17.
<i>Droit public général.</i> 5 h.	
Lundi, mardi et mercredi, à 8 h., samedi, à 7 et 8 h.	17.
<i>Droit international privé.</i> 3 h.	
Mardi, mercredi et jeudi, à 7 heures.	49.
M. George Fazy , prof. ord.	
<i>Droit public fédéral suisse (constitutionnel et administratif).</i> — La Suisse avant 1798; République helvétique: Acte de médiation; Pacte de 1815; Projet Rossi; Constitutions de 1848 et de 1874; Les pouvoirs fédéraux, leur organisation; Compétences et lois fédérales; Neutralité; Bureaux internationaux. 3 h.	
Lundi, à 11 heures; mercredi et samedi, à 4 heures.	48.
M. Charles Cailler , prof. ord.	
<i>Calcul différentiel et intégral.</i> 3 h.	
Lundi, mercredi et vendredi, à 7 heures.	20.
<i>Exercices de calcul différentiel et intégral.</i> 2 h.	
Lundi, de 2 à 4 heures.	20.

	Salle
M. Henri Fehr , prof. ord.	
<i>Eléments de mathématiques supérieures.</i> 3 h.	
Lundi, à 8 heures; mardi, de 5 à 7 heures.	20.
<i>Exercices pratiques sur les éléments de mathématiques supérieures.</i> 2 h.	
Mercredi, de 5 à 7 heures.	20.
M. Emile Yung , prof. ord.	
<i>Zoologie et anatomie comparée (vertébrés).</i> 5 h.	
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 10 h.	30.
M. Robert Chodat , prof. ord.	
<i>Botanique.</i> — Morphologie, biologie et systématique des Archidiophytes. 5 h.	
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 9 h.	Aula.
M. Edouard Claparède , prof. ord.	
<i>Psychologie expérimentale.</i> — La fatigue intellectuelle. 1 h.	
Mardi, à 11 heures.	30.
<i>Psychologie spéciale.</i> — L'hérédité psychologique et l'eugénique. 1 h.	
Mercredi, à 11 heures.	30.
<i>Exercices et conférence pratiques de psychologie.</i> 2 h.	
Vendredi, de 9 à 11 heures.	Lab. de Psychologie.
M. Hector Cristiani , prof. ord.	
<i>Hygiène publique et hygiène expérimentale.</i> [Le cours a lieu au semestre d'hiver].	
M. le Dr Louis Mégevand , prof. ord.	
<i>Accidents du travail.</i> [Le cours a lieu au semestre d'hiver].	

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

	Salle
M. Adrien Naville , prof. hon. <i>Classification des sciences.</i>	
L'histoire (science des faits).	1 h.
Jeudi, à 9 heures.	45.
M. Antony Babel , Dr en sociologie. <i>Histoire économique de Genève : Le XVIII^e siècle.</i>	1 h.
Lundi, à 11 heures.	57.
M. Otto Karmin , Dr phil. <i>Les théoriciens de la paix : De Kant à la guerre mondiale.</i>	1 h.
Mardi, à 4 heures.	47.
M. Emile Wilmot , lic. ès sc. sociales. <i>Lecture et commentaires de « L'Esprit des Lois », de Montesquieu.</i>	1 h.
Vendredi, à 5 heures.	17.
M. Alfred Juvet , Dr phil. <i>Exercices pratiques de français destinés aux candidats ayant à subir l'examen éliminatoire de français.</i>	1 h.
Samedi, à 5 heures.	47.

Conditions d'immatriculation.

Sont immatriculés dans la Faculté :

1. Les porteurs du certificat de maturité d'une des sections du Collège de Genève.
2. Les porteurs de diplômes commerciaux jugés équivalents aux certificats de maturité.
3. Les diplômés des Ecoles normales suisses reconnues par l'Etat.
4. Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹.

¹ Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence. Jusqu'à ce qu'ait été organisée en dehors de l'Université une maturité commerciale, peuvent être immatriculés ceux qui subissent avec succès un examen complémentaire.

Cet examen sera passé devant une commission nommée par la Faculté et composée de professeurs de l'Université, du Collège et de l'Ecole Supérieure de Commerce.

Le programme de l'examen fait l'objet d'un règlement spécial.

Grades.

La Faculté des Sciences économiques et sociales confère les grades de licencié ès sciences sociales, de licencié ès sciences économiques, de licencié en sociologie, de licencié ès sciences politiques, de licencié ès sciences commerciales, de docteur en sociologie et de docteur ès sciences économiques.

(Voir les programmes détaillés que l'on peut se procurer au Secrétariat de l'Université.)

PLAN D'ÉTUDES

I. LICENCE ÈS SCIENCES SOCIALES

MENTION A (Générale).

1^{re} ANNÉE

Economie politique. — Histoire générale. — Géographie politique et colonisation. — Histoire des institutions politiques. — Philosophie et classification des sciences. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Histoire économique¹.

2^{me} ANNÉE

Histoire de la philosophie. — Histoire générale. — Economie sociale. — Histoire des religions. — Histoire des institutions politiques. — Histoire économique. — Géographie économique. — Sociologie.

¹ Les matières sur lesquelles les candidats sont interrogés aux épreuves d'histoire économique font l'objet de l'enseignement pendant quatre semestres. Les candidats sont invités à en commencer l'étude au moment où le professeur traite de l'antiquité et du moyen âge.

3^{me} ANNÉE

Histoire externe du droit comparé. — Droit constitutionnel comparé. — Systèmes politiques. — Pédagogie générale. — Finances publiques.

MENTION B (Economie politique).

1^{re} ANNÉE

Histoire générale. — Philosophie et classification des sciences. Economie politique. — Statistique générale. — Géographie politique et colonisation. — Histoire des institutions politiques. — Histoire économique¹. — Eléments du droit (sem. d'hiv.).

2^{me} ANNÉE

Histoire de la philosophie. — Economie sociale. — Histoire économique. — Géographie économique. — Economie politique spéciale.

3^{me} ANNÉE

Sociologie. — Economie politique spéciale. — Finances publiques. — Finances privées. — Statistique spéciale. — Anthropologie.

MENTION C (Education).

1^{re} ANNÉE

Histoire générale. — Economie politique. — Statistique générale. — Géographie politique et colonisation. — Psychologie expérimentale. — Linguistique. — Histoire économique.

2^{me} ANNÉE

Economie sociale. — Histoire de la philosophie. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Géographie économique. — Pédagogie générale. — Histoire économique.

3^{me} ANNÉE

Sociologie. — Anthropologie. — Histoire de la pédagogie. — Pédagogie pratique. — Hygiène publique et sociale.

MENTION D (Sciences historiques).

1^{re} ANNÉE

Economie politique. — Histoire générale. — Histoire de la philosophie. — Sociologie. — Anthropologie. — Géographie politique et colonisation. — Statistique générale. — Linguistique. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Histoire économique¹.

2^{me} ET 3^{me} ANNÉES

Plan conforme aux programmes d'examens à préciser avec les professeurs.

¹ Voir note p. 43.

II. LICENCE ÈS SCIENCES ÉCONOMIQUES

Plan conforme aux programmes d'examens.

III. LICENCE EN SOCIOLOGIE

MENTION A

1^{re} ANNÉE

Economie politique. — Statistique générale. — Géographie politique et colonisation. — Philosophie et classification des sciences. — Anthropologie. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Systèmes politiques. — Linguistique. — Histoire économique¹.

2^{me} ANNÉE

Psychologie expérimentale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Sociologie. — Histoire des institutions politiques.

3^{me} ANNÉE

Histoire de la pédagogie. — Histoire des religions. — Histoire de l'art ou histoire littéraire. — Statistique spéciale. — Economie sociale. — Histoire de la philosophie.

MENTION B

Plan conforme aux programmes d'examens, sous réserve des études d'anthropologie, à faire en première année.

IV. LICENCE ÈS SCIENCES POLITIQUES

1^{re} ANNÉE

Economie politique. — Géographie politique et colonisation. — Statistique générale. — Histoire économique¹. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Histoire (externe) du droit romain (sem. d'hiv.). — Droit privé (romain, suisse) (sem. d'hiv.). — Procédure pénale (ou droit public) (sem. d'été). — Histoire des institutions politiques de la Suisse (sem. d'été).

2^{me} ANNÉE

Economie sociale. — Histoire économique. — Géographie économique. — Finances publiques. — Histoire des institutions politiques de la Suisse (sem. d'été). — Histoire externe du droit com-

¹ Voir note p. 43.

paré. — Droit pénal (sem. d'hiv.). — Droit public (ou procédure pénale) (sem. d'été). — Droit constitutionnel comparé (sem. d'hiv.). — Conférence de droit privé (sem. d'hiv.). — Droit commercial (assurances ou transports) (sem. d'été).

3^{me} ANNÉE

Droit constitutionnel comparé (sem. d'hiv.). — Droit international public et histoire diplomatique (sem. d'hiv.). — Droit public et administratif fédéral — Systèmes politiques. — Droit commercial (sociétés) (sem. d'hiv.). — Droit commercial (transports ou assurances) (sem. d'été). — Sociologie.

V. LICENCE ÈS SCIENCES COMMERCIALES

MENTION A (Economie privée).

PREMIÈRE ANNÉE

Semestre d'hiver. — Introduction à la technique commerciale. — Economie commerciale. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Introduction au droit. — Histoire contemporaine. — Géographie politique et colonisation.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Histoire contemporaine. — Histoire des institutions politiques de la Suisse¹. — Géographie politique et colonisation.

En outre, au choix du candidat : Une discipline philosophique (morale, logique, philosophie des sciences, histoire de la philosophie), psychologie, mathématiques supérieures, chimie, physique.

DEUXIÈME ANNÉE

Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique².

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Histoire des institutions politiques de la Suisse¹. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique.

TROISIÈME ANNÉE

Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Sociologie. — Droit des obligations. — Finances publiques.

¹ Obligatoire pour nationaux. Faculté d'option pour les étrangers avec Droit constitutionnel comparé ou Droit international public.

² Voir note p. 43.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique. — Sociologie. — Finances publiques. — Loi sur la Poursuite pour dettes et la faillite¹.

MENTION B (Economie publique).

PREMIÈRE ANNÉE

Semestre d'hiver. — Introduction à la technique commerciale. — Economie commerciale. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Introduction au droit. — Géographie politique et colonisation. — Droit constitutionnel comparé. — Economie publique.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Histoire des institutions politiques de la Suisse¹. — Géographie politique et colonisation. — Economie publique. — Hygiène publique. — Droit constitutionnel comparé.

DEUXIÈME ANNÉE

Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique². — Economie publique (conférences).

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Histoire des institutions politiques de la Suisse¹. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Droit public. — Economie publique (cours et conférences).

TROISIÈME ANNÉE

Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Sociologie. — Droit des obligations. — Finances publiques. — Economie publique (conférences).

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Finances publiques. — Economie publique (conférences).

MENTION C (Enseignement).

PREMIÈRE ANNÉE

Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Introduction au

¹ Obligatoire pour nationaux. Faculté d'option pour les étrangers avec Droit constitutionnel comparé ou Droit international public.

² Voir note p. 43.

droit. — Géographie politique et colonisation. — Psychologie. — Histoire de la philosophie.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Histoire des institutions politiques de la Suisse¹. — Géographie politique et colonisation. — Psychologie. — Histoire de la philosophie.

DEUXIÈME ANNÉE

Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique². — Pédagogie.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Histoire des Institutions politiques de la Suisse¹. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique — Histoire économique.

TROISIÈME ANNÉE

Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Sociologie. — Finances publiques. — Economie publique. — Pédagogie.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique. — Finances publiques. — Loi sur la poursuite pour dettes¹. — Economie publique. — Méthodes d'enseignement commercial.

¹ Obligatoire pour nationaux. Faculté d'option pour les étrangers avec Droit constitutionnel comparé ou Droit international public.

² Voir note p. 43.

INSTITUT DES HAUTES ETUDES COMMERCIALES

M. le Professeur Edouard FOLLIER, Administrateur.

Pour le Programme des Cours et Conférences, voir Faculté des Sciences Economiques et Sociales.

Un Institut des Hautes Etudes Commerciales est rattaché à la Faculté des Sciences économiques et sociales¹.

Admission.

Sont admis à l'Institut et peuvent y obtenir les diplômes de Hautes Etudes Commerciales ou d'Expert-comptable :

- a) Les personnes pouvant être immatriculées dans la Faculté des Sciences Economiques et Sociales (voir p. 43).
- b) Les étudiants exmatriculés d'une autre Ecole de Hautes Etudes Commerciales suisse ou étrangère.
- c) Les diplômés de l'Ecole Supérieure de Commerce de la Ville de Genève, ainsi que les porteurs de titres jugés équivalents.
- d) Les personnes ayant dix-huit ans accomplis qui justifient de connaissances équivalentes par un examen spécial devant une commission nommée par la Faculté².

DIPLOME DE HAUTES ETUDES COMMERCIALES

MENTION A (Economie privée).

PREMIÈRE ANNÉE

Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Technique

¹ Voir la Notice sur les Hautes Etudes Commerciales à l'Université de Genève.

² Pour les conditions relatives à cet examen, voir la Notice.

commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique (Histoire moderne)¹. — Géographie politique et colonisation. — Introduction au droit.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique. — Géographie politique et colonisation. — Droit commercial.

DEUXIÈME ANNÉE

Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Droit commercial. — Economie sociale. — Finances publiques.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Droit commercial. — Economie sociale. — Finances publiques. — Loi sur la Poursuite pour Dettes et la Faillite².

MENTION B (Economie publique).

PREMIÈRE ANNÉE

Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique³. — Géographie politique et colonisation. — Introduction au droit. — Economie publique (cours et conférences).

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique. — Géographie politique et colonisation. — Economie publique (cours et conférences).

DEUXIÈME ANNÉE

Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Droit commercial.

¹ Les matières sur lesquelles les candidats sont interrogés aux épreuves d'histoire économique font l'objet de l'enseignement donné pendant deux semestres, une année sur deux.

² Voir note 1 p. 48.

³ Voir note 2 p. 48.

— Economie sociale. — Finances publiques. — Economie publique (conférences).

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Droit commercial. — Economie sociale. — Finances publiques. — Hygiène publique. — Droit public. — Economie publique (conférences).

FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

L.P. =
Laboratoire de Psychologie

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
7 à 8	Cailler	20	Toendury Borel	55 49	Cailler Borel	20 49	Borel	49	Cailler	20	Borel	17
8 à 9	Fehr Moriaud Borel	20 48 17	Toendury Moriaud Borel	55 48 17	Folliet Choisy Moriaud Borel	46 29 48 17	Rappard	55	Rappard	46	Borel	17
9 à 10	Seitz Chodat Martin	46 Aula 48	Flournoy Malsch Seitz Chodat Martin Borel	45 57 46 Aula 48 17	Folliet De Crue Chodat Martin Borel	46 57 48 17	Rappard Seitz Martin Naville	55 46 48 45	Rappard Seitz Chodat Martin Claparède	49 46 Aula 48 L.P.	Rappard Chodat Martin	B.P. Aula 48
10 à 11	Seitz Yung	47 30	Malsch Seitz Yung Borgeaud	57 47 30 49	Yung Martin	30 48	Werner Martin	45 48	Wuarin Yung Claparède	45 30 L.P.	Wuarin Yung	45 30
11 à 12	Hersch Oltromare Borgeaud Fazy Babel	45 46 49 48 57	Claparède	30	De Crue Oltromare Claparède	45 46 30	Milhaud	30	Milhaud De Crue	30 45	Milhaud	30

FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES (suite)

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
2 à 3	Folliet Cailler Martin	46 20 48	Folliet	46	Folliet	46	Chaix	46			Werner	47
3 à 4	Folliet Cailler Bally	46 20 30	Rehfous De Crue	48 45	Rehfous	50	Milhaud	46	Rehfous De Crue Bally	48 45 30	Hersch Werner	46 47
4 à 5	Toendury Werner	49 45	Hersch Karmin	48 47	Toendury Werner De Crue Fazy	49 45 58 48	Milhaud	46	Chaix Werner	46 45	Milhaud	46
5 à 6	Wuarin	17	Wuarin Fehr Nicole	17 20 46	Wuarin Pittard Fehr	17 46 20			Chaix Flournoy Wilmot	46 30 17	Milhaud Flournoy Juvet	46 30 47
6 à 7	Wuarin Toendury Pittard	17 28 46	Toendury Pittard Malsch Fehr	20 46 45 20	Toendury Pittard Malsch Fehr Nicole	28 55 45 20 46	Chaix	46	Wuarin Milhaud Nicole	46 57 58	Chaix	46

FACULTÉ DE DROIT

M. le professeur Paul MORIAUD, Doyen.

	Salle
M. Alfred Martin , prof. ord.	
<i>Code civil suisse.</i> — Les droits réels.	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, à 9 heures.	48.
<i>Droit civil français.</i> — Successions. Donations. Contrat de mariage. Hypothèques. Prescription.	4 h.
Lundi, à 2 heures; mercredi et jeudi, à 10 heures; samedi, à 9 heures.	48.
M. Alfred Gautier , prof. ord.	
<i>Procédure pénale.</i>	5 h.
Mardi et mercredi, à 11 heures; jeudi, vendredi et samedi, à 8 heures.	48.
M. Louis Rehous , prof. ord.	
<i>Droit commercial.</i>	
Transports par chemin de fer. Service des postes.	3 h.
Lundi, à 7 heures, samedi, à 10 et à 11 heures.	48.
La faillite et la banqueroute.	2 h.
Vendredi et samedi, à 7 heures.	48.
<i>Conférence de droit commercial.</i>	1 h.
Lundi, à 10 heures.	50.
<i>Droit civil.</i> — Conférence de droit civil suisse (livre 2).	1 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)	

	Salle
M. Charles Borgeaud , prof. ord.	
<i>Histoire des institutions politiques de la Suisse : Le XIX^e siècle.</i>	2 h.
Lundi, à 11 heures et mardi à 10 heures.	49.
<i>Conférence.</i> — Travaux de Séminaire.	2 h.
Jeudi, à 4 et à 5 heures.	50.
M. Paul Moriaud , prof. ord.	
<i>Histoire du droit romain</i> (y compris la procédure).	2 h.
Lundi et mercredi, à 10 heures.	49.
<i>Droit privé romain.</i> — III. Obligations.	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, à 9 heures, jeudi, à 8 et 9 heures.	49.
<i>Conférence de droit romain.</i> — Discussion d'espèces concernant l'ensemble du droit privé.	4 h.
Jeudi, à 10 heures.	47.
<i>Législation civile comparée.</i> — II. Etude de la méthode comparative sur la base de questions choisies.	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 8 heures.	48.
<i>Conférence de législation comparée.</i>	1 h.
Mardi, à 10 heures.	50.
M. le Dr Louis Mégevand , prof. ord.	
<i>Médecine légale.</i>	1 h.
Lundi, à 10 heures.	M. J ^t .
M. Edgard Milhaud , prof. ord.	
<i>Cours général d'économie politique.</i> — Crédit. Revenus. Commerce international. La consommation des richesses. La population. Les crises.	3 h.
Jeudi, vendredi et samedi, à 11 heures.	30.
<i>Conférence générale.</i>	1 h.
Vendredi, à 6 heures.	57.

^t Morgue judiciaire.

	Salle
<i>Economie politique spéciale.</i> — Conférence.	2 h.
Samedi, de 4 à 6 heures.	46.
<i>Economie publique.</i> — Les services industriels des Etats et des Communes.	1 h.
Jeudi, à 3 heures.	46.
Conférence.	1 h.
Jeudi, à 4 heures.	46.
M. X.	
<i>Histoire et institutions du droit moderne.</i> — Droit germanique. II ^e partie : Droit privé.	5 h.
Mardi, à 2 et 3 h., vendredi, à 10, à 2 et à 3 h.	17.
M. Gottlieb Meumann, prof. ord.	
<i>Droit privé romain.</i> — Successions.	2 h.
Jeudi et samedi, à 10 heures.	17.
<i>Code civil allemand.</i> — Partie générale.	3 h.
Jeudi, vendredi et samedi, à 9 heures.	44.
<i>Exercices de droit civil</i> (Pandectes).	2 h.
Mercredi, de 2 ¹ / ₂ à 4 heures.	49.
M. Eugène Borel, prof. ord.	
<i>Droit public général.</i>	5 h.
Lundi, mardi, mercredi à 8 heures ; samedi, à 7 et 8 heures.	17.
<i>Droit international privé.</i>	3 h.
Mardi, mercredi et jeudi, à 7 heures.	49.
M. George Fazy, prof. ord.	
<i>Droit public suisse</i> (constitutionnel et administratif).	
La Suisse avant 1798 : République helvétique ; Acte de médiation ; Pacte de 1815 ; Projet Rossi ; Constitutions de 1848 et de 1874. Les pouvoirs fédéraux, leur organisation ; Compétences et lois fédérales ; Neutralité ; Bureaux internationaux.	3 h.
Lundi, à 11 heures, mercredi et samedi, à 4 heures.	48.

	Salle
M. William E. Rappard, prof. ord.	
<i>Finances publiques.</i> — Impôts indirects. Emprunts d'Etat. Dépenses publiques.	1 h.
Vendredi, à 9 heures.	49.
<i>Conférence de finances publiques.</i> — Lecture critique du cinquième livre des <i>Principes d'économie politique</i> de John Stuart Mill.	1 h.
Samedi, à 9 heures.	B. P.
M. Arthur Baumgarten, prof. extr.	
<i>Droit pénal allemand,</i> avec références à l'avant-projet d'un code pénal suisse.	4 h.
Mardi, mercredi, jeudi et vendredi, à 10 heures.	44.
<i>Théorie générale du droit.</i>	2 h.
Lundi et mardi, à 5 heures.	49.
COURS DE PRIVAT-DOCENTS	
M. Albert Caleb, Dr en droit.	
<i>Des sociétés civiles et commerciales en droit comparé</i> (Partie générale).	2 h.
Vendredi et samedi, à 11 heures.	49.
M. Cuno Hofer, Dr en droit.	
<i>Problèmes de diplomatie suisse.</i>	1 h.
Vendredi, à 4 heures.	49.
M. Paul Logoz, Dr en droit.	
<i>Procédure civile.</i> — Les voies de recours contre le jugement. Droit comparé, avec étude spéciale du droit genevois et éventuellement du droit français.	1 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)	
<i>Droit pénal spécial.</i> — Escroquerie, abus de confiance, etc. (fin du cours du semestre d'hiver).	1 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)	
M. Michel Grodensky, lic. en droit et ès sc. soc.	
<i>Philosophie du droit.</i>	1 h.
Questions choisies.	48.
Samedi, à 6 heures.	

M. Antoine Sottile , lic. jur.	
<i>Droit international public.</i>	
Les personnes, les Etats, l'homme, etc.	1 h.
Jeudi, à 5 heures.	44.
La guerre. Les lois de la guerre terrestre et maritime et les puissances centrales.	2 h.
Samedi, à 4 et à 5 heures.	44.
Les traités.	1 h.
Jeudi, à 4 heures.	44.
<i>Droit diplomatique et consulaire.</i>	2 h.
Le cérémonial public : 1. Le cérémonial politique.	
2. Le cérémonial des cours. 3. Le cérémonial diplomatique et consulaire. 4. Le cérémonial de chancellerie. 5. Le cérémonial maritime.	44.
(Jours et heures à fixer ultérieurement.)	
M. Victor Tevzaïa , lic. jur.	
<i>L'impérialisme moderne et l'économie internationale.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)	

CONFÉRENCES

Des conférences sont organisées par les professeurs sur les matières de leur enseignement. Des travaux écrits peuvent être demandés aux élèves. Pour s'inscrire à l'examen de licence il faut présenter quatre certificats de conférences.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de droit :

- 1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.
- 2° Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.
- 3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

¹ Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

Plan d'Études.

Le plan n'est pas obligatoire, mais les étudiants feront bien de s'y conformer. En s'en écartant, ils s'exposent à suivre les cours de caractère préparatoire après ceux auxquels ils préparent. Ils s'exposent aussi à des conflits d'heures tels qu'il ne soit plus possible de suivre effectivement tous les cours.

PREMIÈRE ANNÉE¹

Semestre d'hiver : Introduction au droit. — Droit romain (histoire et procédure ; personnes et famille, successions, droits réels). — Droit germanique et moderne. — Droit constitutionnel comparé. — Economie politique.

Semestre d'été : Droit romain (obligations). — Droit germanique et moderne. — Droit public. — Histoire des institutions politiques de la Suisse. — Economie politique.

DEUXIÈME ANNÉE

Semestre d'hiver : Droit constitutionnel comparé. — Droit romain (obligations). — Finances. — Législation civile comparée (histoire externe). — Droit civil suisse (personnes et famille, obligations). — Droit pénal, partie générale (ou procédure civile). — Médecine légale.

Semestre d'été : Histoire des institutions politiques de la Suisse. — Finances. — Médecine légale. — Droit civil suisse (successions, etc., ou droits réels). — Droit pénal, partie spéciale (ou procédure pénale). — Droit commercial. — Législation civile comparée.

TROISIÈME ANNÉE

Semestre d'hiver : Droit civil français. — Droit commercial, cours général. — Procédure civile (ou droit pénal, partie générale). — Droit international public. — Législation civile comparée, partie générale. — Droit public et administratif fédéral.

Semestre d'été : Droit civil français. — Droit civil suisse (droits réels, ou successions, etc.). — Droit commercial. — Procédure pénale (ou droit pénal, partie spéciale). — Droit international privé. — Droit public et administratif fédéral.

¹ Les étudiants de première année sont invités à suivre les cours de la *Faculté des Sciences économiques et sociales*, à raison de deux heures au moins par semaine, à leur choix, en outre du *Cours général d'Economie politique* obligatoire et du cours de *Finances* (suivi en seconde année).

FACULTÉ DE DROIT

M.J. = Morgue judiciaire

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
7 à 8	Rehfous	48	Borel	49	Borel	49	Borel	49	Rehfous	48	Rehfous	48
											Borel	17
8 à 9	Borel	17	Borel	17	Borel	17					Borel	17
	Moriaud	48	Moriaud	48	Moriaud	48	Moriaud	49				
							Gautier	48	Gautier	48	Gautier	48
9 à 10	Moriaud	49	Moriaud	49	Moriaud	49	Moriaud	49	Meumann	44	Meumann	44
	Martin	48	Martin	48	Martin	48	Martin	48	Martin	48	Martin	48
							Meumann	44	Rappard	49	Rappard	S.P.
10 à 11	Moriaud	49	Moriaud	50	Moriaud	49	Moriaud	47	X.	17		
	Rehfous	48	Borgeaud	49	Martin	48	Martin	48			Rehfous	48
	Mégevand	M.J.	Baumgarten	44	Baumgarten	44	Baumgarten	44	Baumgarten	44	Meumann	17
11 à 12	Borgeaud	49	Gautier	48	Gautier	48	Milhaud	30	Milhaud	30	Milhaud	30
	Fazy	48							Caleb	49	Rehfous	48
											Caleb	49

FACULTÉ DE DROIT (suite)

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
2 à 3	Martin	48	X.	17	Meumann	17			X.	17		
3 à 4			X.	17	Meumann	49	Milhaud	46	X.	17		
4 à 5					Fazy	48	Borgeaud	50			Milhaud	46
							Milhaud	45			Fazy	48
							Sottile	48	Hofer	49	Sottile	44
5 à 6	Baumgarten	49	Baumgarten	49			Borgeaud	50			Milhaud	46
							Sottile	44			Sottile	44
6 à 7									Milhaud	57	Grodensky	48

FACULTE DE THÉOLOGIE

M. le Professeur Eugène CHOISY, Doyen.

	Salle
M. Edouard Montet, prof. ord.	
<i>Introduction à l'Hexateuque.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 8 heures.	28.
<i>Exégèse de l'Ancien Testament.</i> — Fragments araméens.	2 h.
Mardi et vendredi, à 8 heures.	28.
<i>Hébreu.</i> — Grammaire. Interprétation de la Genèse.	1 h.
Lundi, à 10 heures.	29.
<i>Séminaire d'hébreu.</i>	2 h.
Mardi, à 10 heures, et vendredi, à 10 heures.	29.
<i>Histoire du peuple d'Israël.</i>	1 h.
Mardi, à 11 heures, et mercredi, à 10 heures.	29.
<i>Arabe classique.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 9 heures.	29.
<i>Arabe vulgaire.</i>	2 h.
Mardi et vendredi, à 9 heures.	29.
M. Georges Fulliquet, prof. ord.	
<i>Dogmatique.</i> — 2 ^{me} partie : Les expériences chrétiennes.	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 11 heures.	28.
<i>Christianisme social.</i>	1 h.
Jeudi, à 9 heures.	28.
<i>Introduction à l'étude de la théologie.</i>	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	29.

	Salle
M. Eugène Choisy, prof. ord.	
<i>Histoire du christianisme : La Réformation du XVI^e siècle.</i> Luther, Zwingli et Calvin.	3 h.
Mardi et samedi, à 10 heures, jeudi, à 11 heures.	28.
<i>Histoire générale du christianisme</i> (période moderne).	1 h.
Mercredi, à 8 heures.	29.
<i>Conférence : Les œuvres françaises de Calvin.</i>	1 h.
Lundi, à 8 heures.	29.
M. Jules Breitenstein, prof. ord.	
<i>Exégèse de l'Épître aux Galates.</i>	3 h.
Lundi, mercredi et samedi, à 9 heures.	28.
<i>Théologie du Nouveau Testament</i>	1 h.
Vendredi, à 9 heures.	28.
<i>Histoire du texte et du canon du Nouveau Testament.</i>	1 h.
Lundi, à 3 heures.	29.
<i>Lecture cursive du Nouveau Testament.</i>	1 h.
Jeudi, à 10 heures.	29.
<i>Lecture d'ouvrages chrétiens du II^e siècle.</i>	1 h.
Lundi, à 2 heures.	29.
M. Ernest RoCHAT, prof. ord.	
<i>Histoire de la théologie contemporaine.</i> — La théologie allemande.	2 h.
Lundi et mercredi, à 10 heures.	28.
M. Louis Bard, prof. ord.	
<i>Homilétique.</i>	2 h.
Mardi, à 9 h., et vendredi, à 10 heures	28.
<i>Exercices pratiques.</i>	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	28.

	Salle
M. John Gaillard , prof. ord.	
<i>Etude de quelques systèmes modernes de morale.</i>	2 h.
Jeudi et samedi, à 8 heures.	28.
L'enseignement moral de Jésus.	1 h.
Vendredi, à 8 heures.	29.
<i>Exercices de diction.</i>	1 h.
Samedi, à 11 heures.	28.
M. Paul Oltramare , prof. ord.	
<i>Histoire des religions. — L'Islam.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 11 heures.	46.

EXERCICES DE PRÉDICATION

Trois fois par semaine devant un jury de la Faculté.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Lucien Gautier , prof. hon.	
<i>Histoire et topographie de Jérusalem.</i>	1 h.
Vendredi, à 4 heures.	28.
M. Albert Kohler , pasteur.	
<i>La méthode de l'histoire. — Critique interne.</i>	1 h.
Mercredi, à 2 heures.	29.

Cours de Vacances.

La Faculté de Théologie organisera des cours de vacances pour les pasteurs, les anciens étudiants, les étudiants étrangers et les laïques cultivés. Ces cours auront lieu en septembre, chaque matin, de 8 heures à midi. Ils traiteront surtout : *a)* des ouvrages les plus importants de la théologie de langue française ; *b)* des œuvres de docteurs et théologiens (modernes) les plus intéressants de langues étrangères. Le programme complet sera publié ultérieurement.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de théologie :

1° Les personnes qui ont obtenu les certificats de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

Plan d'Etudes².

A. DIPLÔME DE BACHELIER EN THÉOLOGIE

Huit semestres d'études universitaires, dont six au moins dans une Faculté de théologie.

Cinq examens, dont quatre partiels oraux et un général.

Exercices pratiques : six *propositions*, deux *catéchèses*, une *dissertation*.

Le premier examen porte sur la langue hébraïque, le grec, le latin, l'histoire du peuple d'Israël, l'histoire des religions, l'économie politique, la diction, la philosophie et la langue allemande.

Les 2^{me}, 3^{me} et 4^{me} examens portent sur les matières enseignées dans la Faculté selon le programme annuel.

Le 5^{me} examen est un examen général, oral et écrit, sur les branches enseignées dans la Faculté de théologie, aux termes de la loi ; il comprend aussi un sermon d'épreuve et une catéchèse, la publication et la soutenance d'une thèse.

¹ Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

² Les plans d'études ne sont pas obligatoires.

B. DIPLÔME DE LICENCIÉ

Les bacheliers en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir la *licence* moyennant un examen oral et écrit sur une branche de l'enseignement théologique (à l'exclusion de la théologie pratique), la publication et la soutenance d'une thèse.

C. DIPLÔME DE DOCTEUR

Les licenciés en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir le grade de docteur moyennant la publication et la soutenance d'une thèse.



FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Montet Choisy	28 29	Montet	28	Montet Choisy	28 29	Gaillard	28	Montet Gaillard	28 29	Gaillard	28
9 à 10	Breitenstein Montet	28 29	Bard Montet	28 29	Breitenstein Montet	28 29	Fulliquet	28	Breitenstein Montet	28 29	Breitenstein	28
10 à 11	Rochat Montet	28 29	Choisy Montet	28 29	Rochat Montet	28 29	Breitenstein	29	Bard Montet	28 29	Choisy	28
11 à 12	Fulliquet Oltramare	28 46	Fulliquet Montet	28 29	Fulliquet Oltramare	28 46	Choisy	28	Bard Fulliquet	28 29	Gaillard	28
2 à 3	Breitenstein	29			Kohler	28						
3 à 4	Breitenstein	29										
4 à 5									Gautier	28		

FACULTÉ DE MÉDECINE

M. le professeur Dr Hector CRISTIANI, Doyen.

M. X.

Anatomie normale.

Tous les jours, à 3 heures.

6 h.

Ec. Méd¹. Gd Amph.

M. le Dr **Auguste Eternod**, prof. ord.

Histologie normale. — 2^{me} partie : Organes et appareils. — Histologie topographique.

Lundi, mardi et mercredi, à 8 heures.

3 h.

Ec. Méd.

Embryologie. — 2^{me} partie : Embryologie comparée et humaine. Organes et appareils. Embryologie topographique.

Jeudi, vendredi et samedi, à 8 heures.

3 h.

Ec. Méd.

Stomatologie. — 2^{me} partie : Anatomie normale et nosologie de la cavité buccale et des dents.

Jeudi, de 10 heures à midi.

2 h.

Ec. Méd.

Laboratoire pour recherches spéciales. — Tous les jours, sauf le jeudi.

Ec. Méd.

Laboratoire et conférences d'histologie normale.

Tous les jours, sauf le jeudi.

Ec. Méd.

Laboratoire et conférences d'embryologie et d'histogénie.

[Ont lieu pendant le semestre d'hiver.]

¹ Ecole de Médecine.

M. le Dr **Frédéric Battelli**, prof. ord.

Physiologie. — Fonctions de relation (système musculaire, système nerveux, organes des sens).

6 h.

Mardi, de 4 à 6 h., lundi, mercredi, vendredi et samedi, à 11 heures.

Ec. Méd.

Exercices pratiques dans le laboratoire.

6 h.

Mardi et jeudi, de 9 heures à midi.

Ec. Méd.

Laboratoire pour recherches spéciales. — Tous les jours.

Ec. Méd.

M. le Dr **Max Askanazy**, prof. ord.

Anatomie pathologique spéciale.

4 h.

Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 8 heures.

Inst. path¹.

Laboratoire d'histologie pathologique.

6 h.

Lundi, jeudi et samedi, à 2 heures.

Inst. path.

Travaux spéciaux. — Tous les jours, de 8 heures à midi et de 2 à 6 heures.

Inst. path.

M. le Dr **Louis Bard**, prof. ord.

Clinique médicale.

7 h. ¹/₂

Tous les jours, sauf le samedi, de 10 ¹/₂ à midi.

Hôp. cant².

Stage clinique. — Pour médecins et élèves dont la scolarité est terminée.

Tous les jours.

Hôp. cant.

Exercices d'auscultation.

2 h.

Mercredi, de 4 à 6 heures.

Hôp. cant.

M. le Dr **Ernest Kummer**, prof. ord.

Clinique chirurgicale.

7 ¹/₂ h.

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, de 9 heures à 10 h. ¹/₂.

Hôp. cant.

Clinique propédeutique: Diagnostic, pansements, anesthésie (avec le concours de chefs de clinique).

2 h.

Jeudi, de 5 à 7 heures.

Hôp. Cant.

Endoscopie: Rectum, vessie, œsophage.

1 h.

Lundi, à 2 heures.

Hôp. Cant.

¹ Institut pathologique, boul. de la Cluse.

² Hôpital cantonal.

M. le Dr Oscar Beuttner , prof. ord.	
<i>Clinique obstétricale et gynécologique.</i>	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, à 7 heures.	Clin. obst. et gyn. ¹
<i>Cours d'opérations obstétricales.</i>	2 h.
Samedi, de 7 à 9 heures du matin.	Clin. obst. et gyn.
<i>De l'examen en obstétrique et en gynécologie.</i>	1 h.
Vendredi, à 5 heures.	Clin. obst. et gyn.
<i>Séminaire d'obstétrique.</i>	1 h.
Mardi, à 5 heures.	Clin. obst. et gyn.
<i>Laboratoire pour recherches spéciales.</i>	
Tous les jours.	
M. le Dr Adolphe D'Espine , prof. ord.	
<i>Pathologie interne et clinique infantile.</i>	3 h.
Mardi, à 5 h., et vendredi, de 2 à 4 heures.	Clin. inf. ²
M. le Dr David Gourfein , prof. ord.	
<i>Clinique ophtalmologique et ophtalmologie.</i>	4 h.
Lundi et vendredi, de 5 à 7 heures.	Clin. ophtalm. ³
M. le Dr Rodolphe Weber , prof. ord.	
<i>Clinique psychiatrique.</i>	2 h.
Mercredi, de 2 à 4 heures.	Asile d'aliénés ⁴
M. le Dr Hugues Oltramare , prof. ord.	
<i>Clinique et policlinique des maladies vénériennes et cutanées.</i>	3 h.
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 8 h.	Hôp. cant.
M. le Dr Albert Mayor , prof. ord.	
<i>Matière médicale et thérapeutique. (Règlement fédéral : Pharmacologie). — Modificateurs des fonctions</i>	

¹ Clinique obstétricale et gynécologique, boul. de la Cluse.

² Clinique infantile, rue Prevost-Martin, 26-29.

³ Clinique ophtalmologique, rue Prevost-Martin, 26-29.

⁴ Asile cantonal d'aliénés, Bel-Air, Chêne.

cutanées, génito-urinaires et digestives. — Mo-	
dicateurs du sang et de la nutrition.	4 h.
Lundi et mardi, à 4 heures.	Ec. Méd.
Samedi, de 5 à 7 heures.	Hôp. cant.
<i>Laboratoire pour recherches spéciales.</i>	
Tous les jours.	Ec. Méd.
<i>Stage de thérapeutique clinique.</i> Pour médecins et élè-	
ves dont la scolarité est terminée.	
Tous les jours.	Hôp. cant.
<i>Exercices pratiques de prescription et de dispensation des médicaments (avec le concours du Dr Wiki, privat-docent et chef du laboratoire de thérapeutique).</i>	2 h.
Samedi, de 10 heures à midi.	Ec. Méd. (Lab. thérap.)
M. le Dr Gustave Humbert , prof. ord.	
<i>Policlinique médicale.</i>	2 h.
Mardi et vendredi, à 6 heures.	Policlinique.
M. le Dr X.	
<i>Chirurgie générale et médecine opératoire.</i>	6 h.
Lundi, mardi et vendredi, de 5 à 7 heures.	Ec. Méd.
M. le Dr Jean-Alfred Veyrassat , prof. ord.	
<i>Policlinique chirurgicale.</i>	2 h.
Samedi, de 10 heures à midi.	Policlinique.
M. le Dr Raoul de Seigneux , prof. ord.	
<i>Policlinique gynécologique.</i> Cours théorique.	2 h.
Lundi et vendredi, à 3 heures.	Maternité (Salle 26).
<i>Stage de 15 jours pour les participants au cours.</i>	
Tous les jours.	
M. le Dr Amédée Pognat , prof. ord.	
<i>Policlinique oto-rhino-laryngologique.</i>	2 h.
(Jours et heures à fixer ultérieurement.)	Pol.

- M. le Dr **Louis Mégevand**, prof. ord.
Médecine légale et déontologie médicale. 3 h.
 Cours théorique et pratique. — Autopsies par les élèves, selon matériel. Rédaction de rapports médico-légaux.
 Mardi et vendredi, à 2 heures. Morgue jud.¹
 Déontologie médicale. Des rapports des médecins entre eux. Devoirs des médecins. Secret professionnel, etc.
 Samedi, à 11 heures. Morgue jud.
Recherches spéciales. Morgue jud.
 Tous les jours.
- M. le Dr **Hector Cristiani**, prof. ord.
Bactériologie. 2 h.
 Jeudi et samedi, à 4 heures. Institut d'hygiène et de bactériologie.
Hygiène. [A lieu pendant le semestre d'hiver.]
Cours pratique de bactériologie pour débutants.
 Tous les jours. Inst. d'hyg. et de bactér.
Travaux pratiques de bactériologie.
 Tous les jours. Inst. d'hyg. et de bactér.
Laboratoire pour recherches spéciales d'hygiène, de bactériologie et de pathologie expérimentale.
 Inst. d'hyg. et de bactér.
 Tous les jours [S'adresser au professeur].

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

- M. le Dr **Henri Audeoud**.
Hygiène et alimentation de l'enfance. 1 h.
 Mardi, à 6 heures. Polyclinique.

¹ Morgue judiciaire.

- M. le Dr **Jules Barth**.
La coprologie et l'urologie dans les maladies gastro-intestinales. 1 h.
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) Ec. Méd.
- M. le Dr **Pierre Besse**.
Policlinique de physiothérapie. 1 h.
 Mardi, à 6 heures. Polyclinique.
- M. le Dr **Albert Bétrix**.
Répétitoire de gynécologie et d'obstétrique. 2 h.
 Mardi, de 3 à 5 heures. Maternité.
- M. le Dr **Eugène Bujard**.
Système adénoïde. 1 h.
 Vendredi, à 4 heures. Ec. Méd.
Tératogénie expérimentale. 1 h.
 Mardi, à 4 heures. Ec. Méd.
- M. le Dr **Augustin Collomb**.
Répétitoire pratique d'ophtalmologie avec démonstrations d'anatomie pathologique et de bactériologie oculaires. 2 h.
 Jeudi, de 4 à 6 heures. Clinique particulière.
- M. le Dr **Charles-Greene Cumston**.
Histoire de la médecine. — La médecine depuis ses origines jusqu'au XX^e siècle. 1 h.
 Mardi, à 3 heures. Institut. path.
Conférences sur la vie de William Harvey et la découverte de la circulation du sang. 1 h.
 Mercredi, à 3 heures. Institut. path.
- M. le Dr **Charles Du Bois**.
Radiologie théorique et pratique. 1 h.
 Samedi, à 4 heures. Hôp. cant. (Clin. dermatol.)
- M. le Dr **John Erath**.
Thérapeutique oto-rhino-laryngologique. 1 h.
 Vendredi, à 4 heures. Université, salle 17.

- M. le Dr **René Kœnig**.
Conférences de gynécologie. 2 h.
 (Jours et heures à fixer ultérieurement.) Maternité.
- M. le Dr **Stoyan Krestoff**.
Cours pratique d'oto-rhino-laryngologie avec polyclinique. 2 h.
 (Jours et heures à fixer ultérieurement.) Hôp. Gourgas.
- M. le Dr **Anastas Kotzareff**.
Anatomie du système nerveux central et périphérique. 1 h.
 Lundi, à 5 heures. Ec. Méd.
- M. le Dr **Victor Kuhne**.
Les psychonévroses et leur traitement par la psychothérapie. 1 h.
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) Ec. Méd.
 (Ce cours est destiné exclusivement aux candidats en médecine ayant fait au moins deux semestres de cliniques.)
- M. le Dr **Charles Ladame**.
Psychiatrie spéciale. 2 h.
 Jeudi, de 5 à 7 heures. Université, salle 17.
- M. le Dr **Edmond Lardy**.
Chirurgie de guerre. 1 h.
 Jeudi, à 5 heures. Ec. Méd.
- M. le Dr **Adrien L'Huillier**.
Répétitoire de médecine légale. 1 h.
 (Jour et heure à fixer.) M. J.
- M. le Dr **Edouard Long**.
Sémiologie des affections du système nerveux. 1 h.
 Samedi, à 9 heures. Hôp. cant.
- M. le Dr **Henry Mallet**.
Technique de clinique infantile. 2 h.
 (Jours et heures à fixer ultérieurement.) Clin. infantile.
- M. le Dr **Charles Martin-DuPan**.
Cours pratique de chirurgie infantile. 1 h. $\frac{1}{2}$
 Samedi, de 8 h. $\frac{1}{2}$ à 10 heures. Hôp. Gourgas (Plain.)

- M. le Dr **Edgar Masson**.
L'épilepsie et son traitement. 1 h.
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) Ec. Méd.
- M. le Dr **François Naville**.
Cours pratique de diagnostic des maladies du système nerveux. 1 h.
 Samedi, à 9 heures. Hôp. cant.
- M. le Dr **Charles Perrier**.
Cours pratique de diagnostic et de traitement des affections chirurgicales des voies génito-urinaires (Exploration, cathétérisme, lavages vésicaux, uréthroscopie, etc.). 1 h.
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) Hôp. cant. (Clin. chir.)
- M. le Dr **Georges Porte**.
Polyclinique ophtalmologique. 1 h.
 Lundi, à 5 heures. Disp. des Méd. (Rue des Corps-Saints).
- M. le Dr **Théodore Reh**.
Recherches de bactériologie clinique. 2 h.
 (Jours et heures à fixer ultérieurement.) Clin. infantile.
- M. le Dr **Maurice Roch**.
Thérapeutique pratique. 1 h.
 Jeudi, à 8 heures du soir. Hôp. cant. (Clin. médic.)
- M. le Dr **Paul Rœthlisberger**.
Goutte et rhumatismes chroniques. 1 h.
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) Univ. 44.
- M^{lle} Dr **Lina Stern**.
Nutrition et énergétique de l'organisme animal. 1 h.
 Jeudi, à 4 heures. Ec. Méd.
- M. le Dr **Charles Waegeli**.
Séminaire d'obstétrique. 1 h.
 Mardi, à 5 heures. Maternité.

M. le Dr **Bernard Wiki.**

Exercices pratiques de prescription et de dispensation des médicaments.

2 h.

Samedi, de 10 heures à midi.

Ec. Méd. (Lab. de Thérapeutique.)

Conditions d'immatriculation.

Sont admis à l'immatriculation en qualité d'étudiants dans la Faculté de médecine :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres et les licenciés ès sciences de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études jugées équivalentes¹ par le Bureau, sur le préavis de la Faculté.

Pour les étudiantes russes, en médecine, il faut :

Le diplôme de 7^{me} classe d'un Gymnase féminin russe, reconnu officiellement par le gouvernement russe.

En principe, la Faculté de médecine de Genève n'immatricule comme étudiants réguliers que les personnes qui, par leurs titres et diplômes, sont admissibles dans leur propre pays à étudier la médecine.

Sauf autorisation spéciale des professeurs titulaires, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Conditions d'admission aux Examens.

Seuls les étudiants *réguliers* peuvent postuler les grades en médecine.

Pour pouvoir se présenter aux examens, les étudiants doivent :
1° s'être inscrits aux cours théoriques et pratiques spécifiés dans le *Règlement de l'Université*, approuvé par le Conseil d'Etat, le 7 octobre 1910 ; 2° déposer au Bureau de l'Université une demande

¹ Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

par écrit, adressée au Doyen ; 3° justifier des inscriptions réglementaires, conformément au plan d'études ci-dessous, en déposant leur livret d'étudiant et les certificats de travaux pratiques à l'appui de leur demande.

Pour les autres détails, voir le *Règlement*.

N. B. — Les personnes qui désirent subir les examens fédéraux de médecine doivent produire un certificat de maturité conforme au *Règlement fédéral*. Elles sont priées de tenir compte des observations suivantes :

1° Les demandes d'inscription, accompagnées des pièces justificatives et faites sur les formulaires *ad hoc*, à remplir entièrement, doivent être adressées franco et sous enveloppe fermée, au président local. Les listes d'inscription seront closes le soir du jour indiqué comme terme d'inscription. Les formulaires d'inscription sont délivrés gratuitement par le concierge de l'Université.

Le président, membre du Comité-directeur est, pour Genève, M. le Dr *Edmond Lardy*, rue Général-Dufour, 20.

2° Les demandes d'inscription doivent être accompagnées d'un émolument de 10 francs.

3° L'admission aux examens, y compris les épreuves écrites ou pratiques, ne pourra avoir lieu qu'après paiement des émoluments fixés, qui devront être versés au compte de chèques postaux du Service sanitaire fédéral à Berne (Compte n° III, 795).

4° Les Suisses porteurs de diplômes ou de certificats étrangers et les candidats étrangers à la Suisse, même porteurs de maturités fédérales ou cantonales régulières, doivent adresser leur demande directement au président du Comité-directeur, M. le Prof. Dr *L.-G. Courvoisier*, Holbeinstrasse, 93, Bâle. Cette demande doit être faite quatre semaines au plus tard avant l'expiration du terme fixé pour l'inscription.

5° On peut se procurer au bureau des imprimés de la Chancellerie fédérale à Berne des exemplaires du règlement pour les examens fédéraux de médecine.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à M. le Dr *Lardy*, président local, 20, rue Général-Dufour, tous les jours de 1 à 3 heures, leudi excepté.

Plan des Études médicales.

A) ÉTUDES A LA FACULTÉ DES SCIENCES.

PREMIÈRE ANNÉE

1^o SEMESTRE D'HIVER : Botanique (1^{re} partie). — Physique (1^{re} partie). — Anatomie comparée et Zoologie (1^{re} partie). — Chimie organique et inorganique (1^{re} partie).

2^o SEMESTRE D'ÉTÉ : Botanique (2^{me} partie). — Physique (2^{me} partie). — Anatomie comparée et Zoologie (2^{me} partie). — Chimie organique et inorganique (2^{me} partie).

Exercices pratiques (dans l'un ou l'autre semestre). — Travaux pratiques de chimie : analyse qualitative et analyse quantitative élémentaire. — En outre, il est recommandé de suivre les travaux pratiques : de physique ; de botanique ; de zoologie et anatomie comparée. — Excursions botaniques.

EXAMENS : Première partie du Baccalauréat ès sciences médicales ou de l'Examen propédeutique fédéral.

B) ÉTUDES A LA FACULTÉ DE MÉDECINE

DEUXIÈME ANNÉE

3^o SEMESTRE D'HIVER : Anatomie normale I. — Histologie normale I. — Embryologie I. — Physiologie I. — Chimie physiologique.

Exercices pratiques : Dissection I. — Embryologie et histogénie.

4^o SEMESTRE D'ÉTÉ : Anatomie normale II. — Histologie normale II. — Embryologie II. — Physiologie II.

Exercices pratiques : Histologie normale

TROISIÈME ANNÉE

5^o SEMESTRE D'HIVER : Anatomie normale III. — Anatomie pathologique générale.

Exercices pratiques : Dissection II.

EXAMENS : Seconde partie du Baccalauréat ès sciences médicales ou de l'Examen propédeutique fédéral.

6^o SEMESTRE D'ÉTÉ : Anatomie pathologique spéciale I. — Bactériologie appliquée à la médecine. — Cliniques : médicale, chirurgicale.

Exercices pratiques : Histologie pathologique. — Médecine opératoire.

QUATRIÈME ANNÉE

7^o SEMESTRE D'HIVER : Cliniques : médicale ; chirurgicale ;

obstétricale et gynécologique. — Clinique infantile et pathologie interne. — Policlinique chirurgicale. — Chirurgie générale I. — Hygiène I. — Médecine légale I.

Exercices pratiques : Cours d'autopsies. — Opérations obstétricales.

8^o SEMESTRE D'ÉTÉ : Anatomie pathologique spéciale II. — Cliniques : médicale, chirurgicale, obstétricale et gynécologique. — Policlinique chirurgicale. — Médecine légale II.

Exercices pratiques : Bactériologie.

CINQUIÈME ANNÉE

9^o SEMESTRE D'HIVER : Cliniques : médicale, chirurgicale, obstétricale et gynécologique, psychiatrique, ophtalmologique. — Policliniques : médicale, gynécologique. — Chirurgie générale II. — Matière médicale et thérapeutique I. — Hygiène II. — Médecine des accidents (partie théorique et partie pratique).

EXAMENS : Première partie du doctorat.

10^o SEMESTRE D'ÉTÉ : Cliniques : médicale, chirurgicale, psychiatrique, ophtalmologique. — Clinique et policlinique de dermatologie et de vénéréologie. — Clinique et policlinique otorhino-laryngologique. — Policliniques : médicale, gynécologique. — Matière médicale et thérapeutique II.

EXAMENS : Deuxième partie du Doctorat.

11^o SEMESTRE (obligatoire pour les examens fédéraux, mais peut être remplacé par un stage hospitalier reconnu par le Département fédéral de l'Intérieur) : Cliniques et policliniques. — Laboratoires spéciaux. — Stages

Présentation de la thèse.

Au nom de l'Université,

Le Recteur,

F. DE CRUE.

Le présent programme est approuvé.

GENÈVE, le 2 février 1917.

Le Conseiller d'Etat
chargé du Département de l'Instruction publique:

W. ROSIER.

E.M. = Ecole de médecine.
H.C. = Hôpital cantonal.
I.P. = Institut pathologique.
U. = Université, bâtiment principal.
M. = Maternité.
I.H. = Institut d'Hygiène.

FACULTÉ DE MÉDECINE

P. = Polyclinique.
M.J. = Morgue judiciaire.
A.A. = Asile des Aliénés.
Cl. = Clinique particulière.
Cl. inf. = Clinique infantile.
Cl. O. = Clinique obst. et gynéc.
Cl. ophl. = Clinique ophtalmolog.

Heures	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
7 à 8	Beuttner	Cl. obst.	Beuttner	Cl. obst.	Beuttner	Cl. obst.	Beuttner	Cl. obst.	Beuttner	Cl. obst.	Beuttner	Cl. obst.
8 à 9	Eternod	E.M.	Eternod	E.M.	Eternod	E.M.	Eternod	E.M.	Eternod	E.M.	Eternod	E.M.
	Askanazy	I.P.	Askanazy	I.P.	Askanazy	I.P.			Askanazy	I.P.	Beuttner	Cl. obst.
	Oltramare	H.C.	Oltramare	H.C.	Oltramare	H.C.			Oltramare	H.C.	Oltramare	H.C.
											Martin-Du Pan	H. Gourg.
											Long	H.C.
9 à 10			Battelli	E.M.			Battelli	E.M.			Martin-Du Pan	H. Gourg.
	Kummer	H.C.	Kummer	H.C.	Kummer	H.C.	Kummer	H.C.	Kummer	H.C.	Naville	H.C.
9-10 ^{1/2}	Kummer	H.C.	Kummer	H.C.	Kummer	H.C.	Kummer	H.C.	Kummer	H.C.		
10 à 11			Battelli	E.M.			Battelli	E.M.			Veyrassat	Pol.
							Eternod	E.M.			Mayor	E.M.
											Wiki	
10 ^{1/2} -12	Bard	H.C.	Bard	H.C.	Bard	H.C.	Bard	H.C.	Bard	H.C.		
11 à 12	Battelli	E.M.	Battelli	E.M.	Battelli	E.M.	Battelli	E.M.	Battelli	H.C.	Battelli	E.M.
											Veyrassat	Pol.
											Mégevand	M.J.
											Mayor	E.M.
											Wiki	

FACULTÉ DE MÉDECINE (suite)

Heures.	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
2 à 3	Askanazy	I.P.	Mégevand	M.J.	Weber	A.A.	Askanazy	I.P.	D'Espine	Cl. inf.	Askanazy	I.P.
	Kummer	H.C.							Mégevand	M.J.		
3 à 4	X.	E.M.	X.	E.M.	X.	E.M.	X.	E.M.	X.	E.M.	X.	E.M.
	Askanazy	I.P.	Cumston	I.P.	Weber	A.A.	Askanazy	I.P.	D'Espine	Cl. inf.	Askanazy	I.P.
	de Seigneux	Mat.	Béatrix	Mat.	Cumston	I.P.			de Seigneux	Mat.		
4 à 5	Mayor	E.M.	Mayor	E.M.	Bard	H.C.	Cristiani	I.H.			Cristiani	I.H.
			Battelli	E.M.			Stern	E.M.	Bujard	E.M.	DuBois	H.C.
			Béatrix	Mat.			Collomb	Cl. part.	Erath	U. 17		
			Bujard	E.M.	Bard	H.C.	Kummer	H.C.	X.	E.M.	Mayor	H.C.
5 à 6	X.	E.M.	X.	E.M.					Beuttner	Cl. obst.		
	Gourfein	Cl. ophthal.	Battelli	E.M.			Ladame	U. 17	Gourfein	Cl. ophthal.		
	Kotzareff	E.M.	D'Espine	Cl. inf.			Lardy	E.M.				
	Porte	Cl.	Beuttner	Cl. obst.			Collomb	Cl. part.				
			Wægeli	Cl. obst.					Humbert	Pol.	Mayor	H.C.
6 à 7	Gourfein	Cl. ophthal.	Humbert	Pol.			Kummer	H.C.	Gourfein	Cl. ophthal.		
	X.	E.M.	Audeoud	Pol.					X.	E.M.		
			X.	E.M.			Ladame	U. 17				
			Besse	Pol.			Roch	H.C.				

PRIX UNIVERSITAIRES

qui seront décernés de 1917 à 1920.

UNIVERSITÉ

Prix fondés par Henri Disdier.

Prix de Philosophie (dit Prix Humbert).

1000 fr. — Sujet : *De la relation entre la sensibilité et l'entendement dans la philosophie de Kant.*

Le prix sera décerné en juin 1917.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1917.

1000 fr. — Sujet : *Histoire critique des idées mécanistes et des idées vitalistes en biologie depuis un quart de siècle.*

Le prix sera décerné en juin 1918.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1918.

Prix d'Histoire (dit Prix Ador).

1000 fr. — Sujet : *Etude critique de l'œuvre de Louis de Beaufort.*

Le prix sera décerné en juin 1918.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1918.

Prix de Philosophie morale (dit Prix Disdier).

2000 fr. — Sujet : *La philosophie morale dans les grands systèmes de l'idéalisme allemand au XIX^e siècle.*

Le prix sera décerné en juin 1920.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1920.

DISPOSITIONS RELATIVES A CES PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) Les citoyens genevois, âgés de moins de 27 ans, pour les Prix Humbert et Ador, et âgés de moins de 30 ans, pour le Prix Disdier.

b) Les Suisses des autres cantons et les étrangers dans les mêmes conditions d'âge qui ont suivi, pendant un an au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du présent concours.

ART. 2. — Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. — Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. — Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique et universitaire. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont par conséquent le droit d'en prendre copie.

Prix Théodore Claparède.

L'Université décernera, en juin 1918, un prix de *six cents francs* au mémoire le plus important sur un sujet se rattachant à l'histoire du protestantisme de langue française, laissé au choix des concurrents.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1918.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) Les citoyens genevois.

b) Les Confédérés et étrangers ayant été ou étant encore étudiants à l'Université de Genève.

Les concurrents ne doivent pas avoir plus de 35 ans accomplis au moment de la remise du mémoire.

ART. 2. — Les mémoires présentés au concours devront être écrits en français et inédits. Les travaux jugés dignes d'être publiés pourront seuls être récompensés.

Prix Arthur de Claparède.

L'Université décernera, en juin 1919, un prix de *deux mille francs*, à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet géographique (géographie mathématique, physique, biologique, économique et sociale, historique, politique, etc. : ethnographie, explorations et même simples voyages, à condition que ceux-ci aient une valeur géographique).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1919.

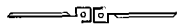
DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Le concours est ouvert à tous les écrivains suisses ou domiciliés en Suisse.

Les mémoires devront être rédigés dans l'une des trois langues nationales (français, allemand ou italien).

Le lauréat devra publier son mémoire dans le délai d'une année.

Les travaux déjà publiés ne seront admis au concours que s'ils ont été imprimés en Suisse et si leur publication ne remonte pas à plus de deux ans avant la clôture du concours.



FACULTÉ DES SCIENCES

Prix Davy.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1918, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} janvier 1918.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes graduées par la Faculté des Sciences dans les quatre ans précédant la clôture du concours ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ; ils peuvent

être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat sont exclues.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conserveront la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

Prix Edouard Gans.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1919, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de mathématiques pures (Algèbre, Analyse ou Géométrie supérieures).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés devront être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} janvier 1919.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes de nationalité suisse, graduées par la Faculté des Sciences dans les cinq ans précédant la clôture du concours ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ou allemande ; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat et les travaux du certificat d'aptitude sont exclus.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conservent la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au Jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

Prix Plantamour-Prevost.

(Fondé par M^{me} Rigaud-Plantamour.)

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1918, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet rentrant dans le cadre des travaux de la Faculté.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, devront être remis au Doyen de la Faculté avant le 1^{er} janvier 1918.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. — Sont admis à concourir pour ce prix :

1) Les Genevois gradués dans la Faculté des Sciences, étudiants ou auditeurs de la Faculté, âgés de 35 ans au plus au moment de la clôture du concours.

2) Les Suisses d'autres cantons qui sont étudiants à la Faculté des Sciences au moment de la clôture du concours ou qui y ont obtenu un grade depuis quatre ans au plus avant cette date ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. — Les mémoires doivent être rédigés en langue française (ou en latin). Ils peuvent être manuscrits ou imprimés ; dans ce dernier cas, la publication ne doit pas remonter à plus d'un an au moment de la clôture du concours. Les thèses, les travaux du certificat d'aptitude et les travaux déjà couronnés dans un concours sont exclus. — Si le prix est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci doit être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire ; l'auteur en conserve la propriété littéraire. Lorsqu'il y a collaboration, les deux auteurs doivent satisfaire aux conditions du concours.

3. — Dans le cas où il serait présenté deux mémoires d'égale valeur, le prix pourra être partagé. Cependant si l'un de ces mémoires d'égale valeur traitait une question d'Astronomie, de Géodésie ou de Météorologie, la préférence serait accordée à ce mémoire-là.

Le prix ne pourra pas être décerné deux fois à la même personne.

4. — Si le prix ne pouvait pas être décerné, les mémoires présentés n'offrant pas une valeur suffisante, la valeur du prix serait attribuée à une bourse de recherches ou de voyage en faveur d'un Genevois étudiant ou gradué de la Faculté des Sciences. Cette bourse devrait si possible être donnée dans l'année où le prix aurait dû être décerné ; sinon elle devra être décernée l'année suivante. L'attribution de cette bourse serait décidée par la Faculté, sur le préavis d'une Commission présidée par le Doyen de la Faculté.

Les candidats à la bourse devront fournir un rapport préliminaire exposant les buts qu'ils se proposent.

La personne à laquelle la bourse aura été attribuée sera tenue d'envoyer au Doyen de la Faculté un rapport sur les résultats de son activité scientifique.

Ce rapport ne pourra pas être présenté ultérieurement pour obtenir le prix Plantamour-Prevost.

Fonds Ernest Solvay.

pour recherches sur la détermination des poids atomiques.

En mémoire de la féconde activité de *Marignac* et de *Stas*, M. E. Solvay, de Bruxelles, a fait don à l'Université de Genève, d'un capital de Fr. 5,000. —, à employer en subsides destinés à subvenir aux frais de recherches sur la détermination des poids atomiques exécutées au *Laboratoire de chimie théorique* de l'Université.

Ces allocations sont accordées sur demande adressée à la *Commission des Fonds universitaires*, avec préavis du Directeur du laboratoire de Chimie théorique.

La même personne ne peut recevoir, dans la même année, plus de Fr. 500. — de subside ; le total des subsides d'une année ne peut dépasser Fr. 1,000. —.

FACULTÉ DES LETTRES

Prix de littérature française.

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1917, un prix de littérature française de *cinq cents francs*.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1917. Ils doivent être copiés à la machine à écrire ou calligraphiés.

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1918, un prix de littérature française de *cinq cents francs*.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux devront être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1918. Ils doivent être copiés à la machine à écrire ou calligraphiés.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

a) Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève qui ont obtenu leur grade dans l'une des deux années antérieures à celle où se trouve le terme du concours.

b) Les étudiants qui, dans l'un des quatre semestres dont l'ouverture aura précédé le terme du concours, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres, et les personnes de nationalité suisse âgées de dix-huit à vingt-cinq ans qui, dans le même laps de temps, ont été inscrites à trois cours au moins de la Faculté des Lettres.

Prix Amiel.

(Fondé par M^{me} L. Strœhlin-Amiel.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1917, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de littérature dont le choix est laissé aux candidats : littérature pure, histoire littéraire, critique littéraire, philologie, à l'exclusion des nouvelles et romans.

Les travaux destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1917.

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1919, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de philosophie dont le choix est laissé au candidat (philosophie pure dans ses différentes branches, histoire de la philosophie).

Les travaux destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1919.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir les Suisses et les étrangers qui, pendant deux semestres, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres ou qui, étudiants d'autres Facultés ou simples auditeurs, ont suivi pendant le même temps deux cours au moins de la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les ouvrages doivent être en langue française. Ils peuvent être imprimés ou manuscrits.

ART. 3. — Si le prix est décerné à un ouvrage manuscrit, l'auteur devra le faire imprimer et en mettre en vente au moins cent exemplaires.

ART. 4. — L'auteur couronné garde en tout cas la propriété de son œuvre. Il devra en remettre trente exemplaires pour les professeurs et la bibliothèque de la Faculté ; le montant du prix ne sera délivré qu'après la mise en librairie de la publication.

ART. 5. — Si aucun des ouvrages présentés ne paraît mériter le prix, le meilleur pourra obtenir un accessit de 500 francs.

Prix Aloys Blondel.

(Fondé par M. Auguste Blondel.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1919, un prix de *quatre cents francs*, destiné à récompenser une étude de poésie française.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux devront être remis avant le 1^{er} janvier 1919 au Doyen de la Faculté des Lettres. Ils doivent être copiés à la machine à écrire ou calligraphiés.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir : les étudiants et les anciens étudiants suisses de l'Université de Genève.

Le prix peut ne pas être décerné. Il ne sera en aucun cas partagé.

Les travaux ne doivent pas porter le nom de leur auteur. Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Ce dernier conservera la propriété de son œuvre.

FACULTÉ DE DROIT

Prix Edgar Aubert.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1918, un prix à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de *droit public suisse*.

La valeur de ce prix est fixée à *cinq cents francs*. Sont admis à concourir tous les *étudiants suisses* sans aucune restriction.

Les mémoires devront être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur.

Les ouvrages destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 31 décembre 1917.

Prix Bellot.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1918, un prix à l'auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique, dont le choix est laissé aux candidats.

La valeur de ce prix est fixée à *quatre cents francs*.

Les travaux devront être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 31 décembre 1917.

Sont admis à concourir les docteurs ou licenciés en droit, suisses ou étrangers, qui auront obtenu leur grade à l'Université de Genève dans les six années précédant l'époque de la clôture du concours.

Prix Joseph des Arts.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1917, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de législation fédérale.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1919, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de législation fédérale.

Les mémoires doivent être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur.

Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 31 décembre 1918.

Le concours est ouvert à tous sans restriction.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Prix Chenevière.

La Faculté décernera, en juin 1917, un prix de *quatre cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

L'Épître aux Ephésiens, étude comparative des commentaires de Calvin et d'Oltramare.

Un règlement de la Faculté indique le mode de procéder du Jury.

DISPOSITIONS RELATIVES AU PRIX CHENEVIÈRE

Sont admis à concourir les étudiants qui seront immatriculés dans la Faculté, au moment de la clôture du concours, depuis *six semestres au plus* après le premier examen de baccalauréat en Théologie ou l'examen reconnu équivalent.

Le prix ne peut être ni diminué ni partagé ; il ne sera pas décerné si aucun mémoire n'en est jugé digne par le jury.

Les mémoires doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Prix Bizot.

Un prix, d'une valeur de *douze cents francs*, sera décerné en juin 1918, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

Les vaccins antigonococciques.

Un deuxième prix de *même valeur* sera décerné à la même époque à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

Recherches hématologiques dans les cas de fractures non ouvertes.

Les mémoires manuscrits, en langue française, devront être remis avant le 1^{er} janvier 1918, au Doyen de la Faculté de Médecine, pour être soumis à l'appréciation d'un jury nommé par la Faculté.

Seront admis à concourir :

1^o Les étudiants régulièrement immatriculés dans la Faculté de Médecine de Genève ;

2^o Les docteurs diplômés de la Faculté de Médecine de Genève depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme ;

3^o Les Suisses docteurs diplômés d'une Faculté de Médecine de la Suisse, ayant subi les examens fédéraux, ce depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme.

Les mémoires porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix sera renvoyé à l'année suivante si aucun travail n'est jugé digne de l'obtenir.

En cas d'égalité entre deux travaux, le prix pourra être divisé.

Le mémoire couronné sera déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. — L'auteur conservera la propriété de son œuvre et aura, par conséquent, le droit d'en prendre copie. Dans le cas où il le

publierait, il devra en remettre vingt-cinq exemplaires pour la Bibliothèque et les professeurs de la Faculté.

Prix de la Faculté de Médecine.

La Faculté de Médecine décernera, en juin 1918, un prix de *trois cents francs* à la meilleure thèse qui lui sera présentée.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Les thèses doivent être acceptées et imprimées. Elles sont admises au concours pendant les deux années qui suivent celle où a été accordé l'imprimatur et doivent être remises au Doyen de la Faculté avant le 1^{er} janvier 1918. Elles peuvent être présentées soit par le candidat, soit par un professeur.

Au nom de l'Université :

F. DE CRUE, Recteur.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ÉTAT

le 7 Octobre 1910.

Des étudiants et des auditeurs.

Les cours de l'Université sont suivis par des *étudiants* et des *auditeurs*.

Les personnes qui veulent être immatriculées comme *étudiants* doivent s'adresser au Secrétaire de l'Université, en désignant la Faculté dans laquelle elles désirent être inscrites et en déposant leurs titres.

Ces titres sont soumis au Doyen de la Faculté, lequel accorde ou refuse l'immatriculation.

En cas de réclamation, le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue définitivement.

Les *étudiants* peuvent seuls subir des examens de grades.

Les conditions d'immatriculation sont les mêmes pour les étudiants des deux sexes.

Les *auditeurs* doivent avoir dix-huit ans accomplis; aucun titre n'est exigé pour leur inscription.

Les étudiants immatriculés dans une Faculté peuvent s'inscrire pour les cours d'une autre Faculté.

Toutefois, sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques de la Faculté de médecine ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Les étudiants et les auditeurs doivent prendre, dans les quinze premiers jours du semestre, une inscription pour chacun des cours ou des exercices pratiques qu'ils se proposent de suivre et payer la finance prévue par la loi.

Un livret d'études est remis aux étudiants et aux auditeurs. Ce livret doit être signé, chaque semestre, par tous les professeurs ou privat-docents dont l'étudiant ou l'auditeur suit les cours, par le Doyen de la Faculté et par le Recteur.

Dispositions financières.

Les rétributions, ainsi que les droits universitaires pour les grades, sont perçus par le Caissier-comptable de l'Université, sous l'inspection du Recteur.

A leur entrée dans l'Université, les étudiants doivent payer une finance d'immatriculation de 20 fr. Les étudiants qui sortent du Gymnase de Genève (division supérieure du Collège) sont dispensés de cette finance. Les étudiants qui passent d'une Faculté dans une autre, ou qui rentrent dans l'Université après l'avoir temporairement quittée, ne sont pas astreints à payer une nouvelle finance d'immatriculation.

Les étudiants immatriculés dans une université suisse et les étu-

dians suisses immatriculés dans une université étrangère, ainsi que les porteurs d'un certificat de maturité d'un gymnase suisse, sont dispensés de la moitié de la finance d'immatriculation.

Les étudiants admis régulièrement à l'Institut des Hautes Etudes Commerciales payent une finance d'inscription de 20 fr. Les porteurs d'un diplôme d'une Ecole de Genève donnant accès à l'Institut sont dispensés de cette finance.

Les étudiants et les auditeurs qui n'auront pas payé les rétributions universitaires avant la fin du premier mois de chaque semestre, doivent payer en s'inscrivant une surtaxe de 5 francs.

Le coût du livret est de 1 franc. (Tout livret perdu ou détérioré doit être remplacé moyennant une surtaxe de 5 fr.)

La finance d'exmatriculation est fixée à 10 francs.

La rétribution pour les cours est fixée à 5 francs par semestre pour chaque heure de leçon par semaine.

Le Département peut, dans des cas spéciaux, dispenser totalement ou partiellement de ces rétributions les étudiants et auditeurs de l'Université. Cette faveur s'applique seulement aux étudiants et auditeurs de nationalité suisse. La demande doit être faite au Département par la famille du postulant et, si celle-ci n'est pas domiciliée dans le canton de Genève, la requête doit être légalisée¹.

Les droits de graduation sont fixés comme suit :

Pour le grade de bachelier, 50 francs ;

Pour le grade de licencié, 100 francs .

Pour le diplôme de pharmacien, 100 francs ;

Pour le diplôme d'ingénieur-chimiste, 200 francs ;

Pour le grade de docteur, 200 francs ;

Pour le certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences, 100 fr. ;

Pour le certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne, 50 francs ;

Pour le diplôme de Hautes Etudes commerciales, 100 francs ;

Pour le diplôme d'expert-comptable, 200 francs.

En cas d'insuccès, la moitié de la somme versée est rendue aux candidats.

Des grades et des examens.

L'Université confère les grades et diplômes suivants :

1^o Baccalauréat ès lettres ; ès sciences médicales ; en théologie.

2^o Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences. — Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne.

3^o Licence ès lettres ; ès sciences mathématiques ; ès sciences physiques et chimiques ; ès sciences physiques et naturelles ; ès sciences biologiques ; ès sciences sociales ; ès sciences économiques, en sociologie ; ès sciences politiques ; ès sciences commerciales ; en droit ;

¹ La demande doit être présentée dans les quinze jours qui suivent l'ouverture des cours.

en théologie. — Diplôme d'ingénieur-chimiste. — Diplôme de pharmacien. — Diplôme de Hautes Etudes commerciales ; diplôme d'expert-comptable.

4^o Doctorat ès lettres, en philosophie ; ès sciences mathématiques ; ès sciences physiques ; ès sciences naturelles ; ès sciences psychologiques ; ès sciences économiques ; en sociologie ; en droit ; en théologie ; en médecine.

Dans la règle, les examens ont lieu comme suit :

Les examens de baccalauréat ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens du Certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences ont lieu au commencement et à la fin du semestre d'été.

Les examens du Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne ont lieu à la fin du semestre d'été.

Les examens de licence ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens de licence en théologie ont lieu au commencement de chaque semestre et à la fin de l'année universitaire.

Les examens du doctorat, du diplôme d'ingénieur-chimiste et du diplôme de pharmacien se font, sur la demande du candidat, à l'époque fixée par la Faculté.

Les examens du doctorat en médecine ont lieu au commencement de chaque semestre.

Les étudiants et les auditeurs peuvent subir, à la fin de l'année universitaire et sur leur demande, des examens sur les cours pour lesquels ils se sont inscrits. Ces examens ne sont pas obligatoires.

Il est délivré un certificat aux étudiants qui ont subi des examens annuels, moyennant une finance de 5 francs versée à la Caisse de l'Etat. Les résultats de ces examens ne peuvent, en aucun cas, entrer en ligne de compte pour les examens de grades.

Le Bureau annonce, par des affiches, l'époque précise de tous les examens.

Les candidats aux examens doivent s'inscrire auprès du caissier-comptable, en déposant leur demande écrite avec pièces à l'appui, une semaine au moins avant l'époque fixée pour les examens.

Le Règlement et les programmes détaillés indiquent les épreuves imposées à ceux qui postulent des grades universitaires ; on peut se les procurer au Bureau du Secrétaire de l'Université.

Toute personne étrangère au canton de Genève qui demande son immatriculation à l'Université, son inscription à des cours, soit comme étudiant régulier, soit comme auditeur, ou sa réinscription après avoir interrompu ses études, doit auparavant s'annoncer au Bureau des Permis de séjour et d'établissement, Hôtel de Ville, n^o 10, en vue de la régularisation de son séjour à Genève.

FONDS UNIVERSITAIRES

1. Le Fonds TINGRY (constitué en 1821), pour l'enseignement de la chimie.
2. — DAVY (1829), pour prix dans la Faculté des Sciences.
3. — BELLOT (1836), pour prix dans la Faculté de Droit.
4. — HENTSCH (1844), pour prix dans la Faculté des Lettres.
5. — DISDIER (1864) pour prix décernés par l'Université.
6. — DES ARTS (1878), pour prix dans la Faculté de Droit.
7. — AMIEL (1885), pour prix dans la Faculté des Lettres.
8. — DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE (1885), pour prix dans la Faculté de Médecine.
9. LA CAISSE DU SÉNAT (1889), destinée aux dépenses de ce Corps.
10. Le Fonds BIZOT (1892), pour prix dans la Faculté de Médecine.
11. — Edgar AUBERT (1892), pour prix dans la Faculté de Droit.
12. — GOMARIN (1894), pour l'Université.
13. — CHENEVIÈRE-MUNIER (1894), pour prix dans la Faculté de Théologie.
14. — MULLER (1896), pour le Laboratoire de botanique systématique.
15. — Théodore CLAPARÈDE (1896), pour prix décerné par l'Université.
16. — DES ARTS (1900), pour prix dans la Faculté de Droit.
17. — GRÈBE (1904), pour des recherches en chimie.
18. — Arthur DE CLAPARÈDE (1908), pour prix décerné par l'Université.
19. — GANS (1909), pour prix dans la Faculté des Sciences.
20. — PLANTAMOUR-PREVOST (1910), pour prix dans la Faculté des Sciences.
21. — BLONDEL (1911), pour prix dans la Faculté des Lettres.

COMITÉ DE PATRONAGE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS A GENÈVE

Sous le nom de COMITÉ DE PATRONAGE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS, s'est constitué à Genève un Comité qui réunit des professeurs, des membres du corps consulaire et des personnes dévouées aux intérêts de l'Université.

Le Comité fait connaître à l'étranger, aux professeurs, aux étudiants, aux familles et à toutes les personnes qui manifestent le désir de les connaître, les moyens de travail scientifique que les étudiants peuvent trouver à Genève.

Il s'efforce d'assurer aux étrangers et aux confédérés qui étudient à l'Université, des conditions matérielles d'existence conformes à leurs ressources, en leur fournissant exactement les renseignements qu'ils peuvent désirer sur les pensions de famille, le prix de la vie, etc.

Le Comité souhaite avant tout que les étudiants puissent se mettre au travail dès leur arrivée, sans perte de temps et dans les conditions les plus favorables. Il se propose d'aider les étudiants que l'ignorance de la langue française pourrait gêner dans leurs études, à trouver les meilleures occasions de s'y exercer et d'y faire des progrès.

Les membres du Comité de patronage des étudiants étrangers sont :

MM. Robert CHODAT, professeur à l'Université, *président*.

Bernard BOUVIER, professeur à l'Université, *vice-président*.

MM. Le commandeur BASSO, ancien Consul général d'Italie.

William ROSIER, professeur à l'Université, Conseiller d'Etat.
Guillaume FATIO.

Alfred MARTIN, professeur à l'Université.

Edouard CLAPARÈDE, professeur à l'Université.

Hugo DE CLAPARÈDE, professeur à l'Université.

M^{me} Emilie GAUTIER.

M^{me} A. D'ESPINE.

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Bureau du Comité de patronage, à l'Université.

Pour pensions et logements, on peut aussi s'adresser au Bureau officiel et gratuit de renseignements, place des Bergues, 3.

PAPIERS DE LÉGITIMATION

que doivent fournir les étrangers au Canton de Genève pour l'obtention d'un permis de séjour.

Les ressortissants de pays non indiqués ci-dessous ont à fournir un acte d'origine, un passeport ou un certificat de nationalité.

A l'exception des citoyens suisses majeurs qui doivent se présenter eux-mêmes, munis de leur livret de service militaire, tous les étrangers au Canton peuvent faire effectuer le dépôt de leurs papiers par des tiers.

Allemagne	Acte d'origine (<i>Heimatschein</i>) ou passeport (<i>Reisepass</i>).
Angleterre	Passeport ou Acte d'immatriculation du Consulat à Genève.
Autriche	Passeport.
Belgique	Acte d'immatriculation du Consulat à Genève.
Brésil	Certificat de nationalité ou passeport.
Bulgarie	Passeport.
Danemark	Certificat de domicile ou Passeport visé par le Consul à Genève.
Espagne	Acte d'immatriculation du Consulat à Genève.
Etats-Unis	Passeport.
France	<i>Pour les citoyens mariés</i> : Acte d'immatriculation du Consulat à Genève ou de l'Ambassade à Berne et casier judiciaire. — <i>Pour les célibataires</i> : Acte de naissance, casier judiciaire, et, pour les hommes majeurs, le visa du livret militaire, au Consulat, ou le certificat de réforme.
Grèce	Passeport.
Hongrie	Passeport.
Italie	Passeport.
Norvège	Passeport.
Pays-Bas	Passeport ou certificat de nationalité visé par le Consul à Genève.
Russie	Passeport.
Serbie	Passeport.
Suède	Passeport.
Suisse	Acte d'origine.

Toute personne étrangère au Canton de Genève [qui demande son immatriculation à l'Université, son inscription à des cours, soit comme étudiant régulier, soit comme auditeur, ou sa réinscription après avoir interrompu ses études, doit auparavant s'annoncer au Bureau des Permis de séjour et d'établissement, Hôtel de Ville, n° 10, en vue de la régularisation de son séjour à Genève.

CAISSE DE SUBSIDES POUR LES ÉTUDIANTS SUISSES DU GYMNASE ET DE L'UNIVERSITÉ

(Extraits des Lois du 1^{er} mars 1876 et du 9 octobre 1909).

ART. 2. — La fondation a pour but :

1^o de subventionner à Genève, pour leurs études, des élèves réguliers des deux classes supérieures du Gymnase ainsi que des étudiants ou étudiantes de l'Université, à condition : a) qu'ils soient genevois ou suisses d'autres cantons avec la réserve pour ces derniers que leur famille soit domiciliée dans le canton de Genève ; b) qu'ils se soient distingués par leur travail et leurs aptitudes ;

2^o d'aider pour leurs études ultérieures dans un autre canton ou à l'étranger, des étudiants ou étudiantes de nationalité genevoise, qui sont munis d'un certificat de maturité du Gymnase ou d'un grade de l'Université et qui se sont distingués par leurs aptitudes et leur travail.

Membres du Comité de gestion.

MM. ROSIER, William, Conseiller d'Etat, *président*.
BERTRAND, Louis, Directeur du Collège.
CLAPARÈDE, Edouard, professeur à l'Université.
MONTET, Edouard, professeur à l'Université.
SEITZ, Charles, professeur à l'Université.
PICTET, Guillaume, banquier, *trésorier*.
PITTARD, Eugène, maître au Collège, *secrétaire*.

Les requêtes doivent être adressées à M. le Président du Comité avant le 1^{er} octobre.

Renseignements utiles à MM. les Étudiants.

La *Salle des Journaux*, dirigée par un comité de professeurs et d'étudiants est ouverte à tous les étudiants immatriculés et à ceux des auditeurs qui ont acquitté la taxe de bibliothèque (fr. 5). Ils peuvent la fréquenter de 9 heures à midi et de 2 à 7 heures. Le jeudi la *Salle des Journaux* est fermée à 4 heures après midi.

Bibliothèque publique et universitaire.

La *Salle G. Moynier* ou *Salle des Périodiques* est ouverte, sur présentation de leur carte d'étudiant, à MM. les étudiants immatriculés et aux auditeurs qui ont acquitté la taxe de Bibliothèque. Cette salle est ouverte de 9 heures à midi et de 2 à 7 heures.

La *Salle de Lecture publique* est ouverte tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés, de 9 heures à midi, et d'une heure et demie à six heures ; en outre, pendant les mois de novembre à fin avril, de 8 à 10 heures du soir, et le dimanche après midi, de 2 à 6 heures.

La *Salle Naville*, ouverte depuis 1896, grâce à l'initiative de la Société Académique, est réservée aux professeurs et étudiants qui font des travaux de longue haleine. Pour être admis, les étudiants doivent présenter, par écrit, une demande appuyée par M. le Doyen de la Faculté à laquelle ils appartiennent.

Heures d'ouverture : de 9 heures à midi, et de 2 heures à 7 heures.

Le samedi, la Bibliothèque est fermée à 4 heures après midi. Elle est fermée le 1^{er} et le 2 janvier, du Vendredi-Saint au lundi de Pâques inclusivement, les jours de fête de l'Ascension, Jeûne Genevois, Noël et 31 décembre, et chaque année du 1^{er} au 10 septembre inclusivement.

Les étudiants qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des *Bibliothèques* spéciales de ces laboratoires.

Les étudiants en Lettres, Sciences économiques et sociales, Droit et Théologie peuvent faire usage des *Bibliothèques* de ces Facultés.

Sont en outre ouverts aux étudiants :

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Raoul Gautier.

Le *Musée d'histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. Maurice Bedot, D^r ès sciences.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur du Jardin, M. John Briquet, D^r ès sciences.

Les *Archives de l'Etat*, moyennant l'autorisation de l'archiviste, M. Paul-E. Martin, D^r ès lettres.

ADRESSES DE MM. LES PROFESSEURS et PRIVAT-DOCENTS

PROFESSEURS

- MM. André, Emile, Délices, 10.
- Askanazy, Max, rue de Candolle, 16.
- Balavoine, Hippolyte, rue du Conseil-Général, 5.
- Bally, Charles, rue Prevost-Martin, 53.
- Bard, Louis, boulevard des Tranchées, 44.
- Bard, Louis-E., Pinchat-dessus, Carouge.
- Battelli, Frédéric, rue Eynard, 6.
- Baumgarten, Arthur, rue Pierre-Fatio, 5.
- Beuttner, Oscar, quai des Eaux-Vives, 2.
- Borel, Eugène, rue du Rhône, 2.
- Borgeaud, Charles, Onex.
- Bouvier, Bernard, rue Charles-Bonnet, 4.
- Breitenstein, Jules, villa Rosemont, Route de Troinex.
- Cailler, Charles, avenue de la Gare des Eaux-Vives, 12.
- Chavanne, Louis, rue de Carouge, 13.
- Chodat, Robert, chemin Fillion, Palmella, Pinchat.
- Choisy, Eugène, avenue Calas, 4, Champel.
- Claparède, Edouard, avenue de Champel, 11.
- Claparède, de, Hugo, chemin Bizot, 7, Malagnou.
- Cristiani, Hector, Corraterie, 15.
- De Crue, Francis, Cours des Bastions, 15.
- D'Espine, Adolphe, rue Beauregard, 6.
- Dunant, Pierre-Louis, rue Daniel-Colladon, 3.
- Duparc, Louis, rue des Caroubiers, 22, Carouge.
- Duvillard, Joseph, Bourg-de-Four, 24.
- Eternod, Auguste, villa les Grands-Acacias, Noirettes, 15, Acacias.
- Fazy, George, Conches sur Arve.
- × Fehr, Henri, route de Florissant, 110.
- Flournoy, Théodore, route de Florissant, 25.
- Folliet, Edouard, rue du Stand, 62.
- François, Alexis, route de Florissant, 8.
- Fulliquet, Georges, rue de Candolle, 26.
- Gaillard, John, Cours des Bastions, 13.
- Gautier, Alfred, boulevard des Tranchées, 14.
- Gautier, Lucien, Cologny.
- Gautier, Raoul, Cologny.
- Gentet, Ferdinand, place du Molard, 4.
- Gourfein, David, quai du Mont-Blanc, 25.
- × Grabe, Charles, Westendstrasse, 28, Francfort s/M. (Allemagne).
- Guye, Charles-Eugène, route de Florissant, 4.
- Guye, Philippe-A., chemin Bizot, 3, Florissant.
- Hersch, Liebmann, rue John-Grasset, 13.

- MM. Humbert, Gustave, rue de l'Université, 4.
 Kummer, Ernest, avenue de Champel, 15.
 Laskowski, Sigismond, La Joliette, 110, rue de Carouge.
 Lendner, Alfred, rue Ami-Lullin, 9.
 Malsch, Albert, route de Frontenex, 66.
 Martin, Alfred, chemin de la Petite Gradelle, Frontenex.
 Mayor, Albert, rue Adhémar-Fabri, 6.
 Mégevand, Louis, boulevard Carl-Vogt, 91.
 Neumann, Gottlieb-August, Crêts de Champel, 10.
 Milhaud, Edgard, rue St-Victor, 8.
 Montet, Edouard, Quai des Eaux-Vives, 4.
 Moriaud, Paul, place Claparède, 7.
 Muret, Ernest, route de Florissant, 55.
 Naville, Adrien, chemin Dumas, 8, Champel.
 Naville, Edouard, Malagny, par Versoix.
 Nicole, Jules, route de Frontenex, 37.
 Oltramare, Hugues, quai des Bergues, 27.
 Oltramare, Paul, La Pelouse, avenue des Bosquets, 19, Servette.
 Pictet, Amé, rue Bellot, 13.
 Pittard, Eugène, Florissant, 72.
 Prevost, Jean-Louis, rue Eynard, 6.
 Pognat, Amédée, place du Molard, 15.
 Rappard, William-E., Valavran, près Genève.
 Rehfous, Louis, chemin Rieu, 23, Florissant.
 Reverdin, Jaques-Louis, Rive de Pregny, Genève.
 Revilliod, Léon, rue du Mont-de-Sion, 14.
 Richard, Eugène, Quai des Eaux-Vives, 4.
 Ritter, Eugène, chemin des Cottages, 3.
 Rochat, Ernest, rue de la Pelouse, 4.
 Rosier, William, Petit-Saconnex.
 Sarasin, Charles, Cité, 22.
 de Seigneux, Raoul, carrefour de Villereuse, 4.
 Seitz, Charles, Tranchées de Rive, 3.
 Tavan, Edouard, Crêts de Champel, 6.
 Toendury, Hans, ch. de l'Escalade, 3.
 Tonnelat, Ernest, Les Rosiers, avenue L.-Thomas, Grange-Canal.
 Veyrassat, Jean-Alfred, quai du Mont-Blanc, 33.
 Weber, Rodolphe, Asile de Bel-Air, Chêne.
 Werner, Charles, route de Florissant, 4.
 Wuarin, Louis, La Chênaie, avenue Jacques-Martin, Chêne-Bougeries.
 Yung, Emile, rue Saint-Léger, 2.

PRIVAT-DOCENTS

- MM. d'Arcis, Henry, rue des Allemands, 5.
 Aubert, Louis-H., cours des Bastions, 16.
 Audeoud, Henri, boulevard Helvétique, 17.
 Babel, Antony, route de Saint-Julien, 109.
 Barth, Jules, rue de Hesse, 16.
 Benrubi, Isaac, chemin Venel, 9.

- MM. Bernoud, Alphonse, Arpillières, 10, Chêne-Bougeries.
 Besse, Pierre, place du Molard, 4.
 Bétrix, Albert, place du Port, 1.
 Briner, Emile, rue Cavour, 3.
 de Budé, Guy (suppléant), rue des Chaudronniers, 1.
 Bujard, Eugène, rue Bergalonne, 6.
 Caleb, Albert, rue du Rhône, 57.
 Cantoni, Humbert, rue de l'Ecole-de-Médecine, 18.
 Carl, Jean, Museum d'Histoire Naturelle.
 Chaix, Emile, chemin des Cottages, 28 bis.
 Champendal, Marguerite, M^{lle}, rue du Petit-Salève, 6.
 Choisy, Louis-Frédéric, Taconnerie, 7.
 Collomb, Augustin, rue de Lausanne, 4.
 Courtois, Louis-John, rue de l'Ecole-de-Médecine, 16.
 Courvoisier, Henri, rue Lévrier, 9.
 Cumston, Charles-Greene, rue Bellot, 3.
 Deonna, Waldemar, chemin de la Gradelle, par Chêne.
 DuBois, Charles, rue Saint-Léger, 4.
 Dufour, Edouard, chemin de Miremont, 33, Champel.
 Erath, John, rue de Candolle, 12.
 Faitlovitch, Jacques, rue du Moléson, 10.
 Gandolfi-Hornoyold, Alfonso, avenue Beau-Séjour, 2.
 Grandjean, Frank, rue Saint-Léger, 6.
 Grodensky, Michel, rue des Anonymes, 4 bis.
 Hassler, Otto (suppléant), chemin de la Solitude, Petit-Lancy.
 Hochreutiner, B.-P.-Georges, avenue Wendt, 49.
 Hofer, Cuno, Corsier-Port.
 Julliard, Charles, rue du Rhône, 2.
 Juvet, Alfred, rue du Mont-Blanc, 9.
 Karmin, Otto, avenue des Arpillières, 11, Chêne.
 Kaufmann, Adolphe, avenue Léon-Gaud, 7, Florissant.
 Koenig, René, boulevard des Tranchées, 44.
 Kohler, Albert, rue de Candolle, 9.
 Kotzareff, Anastas, boulevard de la Cluse, 81.
 Kreteff, Stoyan, rue Général-Dufour, 15.
 Kuhne, Victor, avenue Pictet-de-Rochemont, 2.
 Ladame, Charles, Asile de Bel-Air, Chêne.
 Lardy, Edmond, rue Général-Dufour, 20.
 L'Huillier, Adrien, quai des Eaux-Vives, 12.
 Logoz, Paul, avenue Gallatin, 1, Saint-Jean.
 Mallet, Henry, cours des Bastions, 16.
 Martin-Du Pan, Charles, rue Senebier, 20.
 Martin, Victor, rue Calvin, 13.
 Masson, Edgar, place du Marché, 23, Carouge.
 Mercier, Alfred, chemin Beau-Séjour, 16, Champel.
 Mercier, Henri, cours de Rive, 20.
 Messleny, Richard, Genève.
 Mobbs, Robert, place de la Taconnerie, 3.
 Moles, Enrique, rue Carteret, 26.
 Naville, François, chemin de Miremont, 3.

- MM. Nicole, Georges, route de Chêne, 2.
Perrier, Charles, rue de Candolle, 12.
Pictet, Arnold, route de Lausanne, 102.
Porte, Georges, rue Général-Dufour, 20.
Privat, Edmond, chemin des Chênes, 4.
Reber, Burkhard, cour Saint-Pierre, 3.
Reh, Théodore, rue de Hollande, 10.
Reich, Siegmund, rue de Candolle, 34.
Reutter, Louis, boulevard Georges-Favon, 12.
Roch, Maurice, Les Grangettes, 115, Chêne-Bougeries.
Rœthlisberger, Paul, route de Malagnou, 8.
Roget, François-Frédéric, rue Tœpffer, 10.
Ronjat, Jules, chemin Faller, 4.
Roussy, Albert, chemin de Roches, 2.
Schidloff, Arthur, avenue du Mail, 26.
Sechehaye, Albert, avenue Paul-Chaix, Florissant.
Schenker, Manfred, chemin des Chalets, Champel.
Sottile, Antoine, avenue Devin du Village, 4 (Saint-Jean)
Stefanski, Witold, boulevard des Philosophes, 2.
Stern, Lina, M^{lle}, avenue du Mail, 15.
de Stourdza, Alexandre, rue du Soleil-Levant, 8.
Tcherniavsky, Aron, boulevard de la Cluse, 23.
Tevzaïa, Victor, boulevard Carl-Vogt, 51.
Thudichum, Georges, Petit-Morillon, route de Pregny, 7.
Tiercy, Georges, avenue Wendt, 40.
Wenger, Paul, chemin de la Poterie, 3.
Wiki, Bernard, rue Bernard-Dussaud, 6.
Wilmot, Emile, boulevard Georges-Favon, 27.
Zbinden, Louis, chemin de Roches, 2.

Secrétaire de l'Université :

M. Roussy, Albert. Université.

Caissier-comptable de l'Université :

M. Mossaz, John. Université.

Commis : M. Demont, Charles, rue Joseph-Girard, 9, Carouge.

Concierges :

M. Clément, Emile, Université.

M. Becchio, Pierre, Ecole de Médecine.

M^{lle} Chollet, Hélène, Institut pathologique.

M^{me} Mercier, Louise, Maternité.

MM. Hämmerli, Frédéric, Ecole de Chimie.

Pianca, Joseph, Polyclinique.

Arlaud, Séraphin, Morgue judic.